

L'Anjou laïque

N° 135 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Avril, Mai, Juin 2021

Le concordat de 1801



Fabrique du déni p.5

Séparatismes... p.6 et 7

"Non essentiel" ... p.8

Peste et coronavirus p.9

La commune p.12

Le Petit Pavé p.16

Également au sommaire de ce numéro

Portrait : Stéphane LEPAGE p.2
Edito p.3
Ultra droite p.4
Des paroles et des actes p.10
Colère de Michel p.11

Humeur p.13
EPS toujours menacée p.14
Humeur et poème p.15
Les livres d'ici p.17
Histoire et fantaisie p.18



Stéphane Lepage

Nous reprenons cette rubrique abandonnée depuis plusieurs numéros pour cause de confinement. Elle nous permet de présenter des personnes modestes, parfois même timides, mais très militantes.

Ce sont souvent des retraités qui ont œuvré dans des associations ou des syndicats. Cette fois, ce sera un actif, très actif même : Stéphane Lepage. Il vient de quitter ses fonctions au Secours populaire angevin. Il en occupait deux. Une en tant que salarié, l'autre en qualité de secrétaire général bénévole. Donc aux tâches de travailleur de l'humanitaire et de l'éducation populaire s'ajoutaient celles d'animateur d'un Conseil d'administration, de conducteur de projets, de représentations. Journées bien remplies ! Lors de notre rencontre, il ne s'en plaignit pas. Pas facile d'interviewer Stéphane sur ce qui le concerne. Il a tendance à parler des autres plus que de lui-même.

Nous avons quand même obtenu (sans contrainte) quelques renseignements indispensables à un portrait. Il est né en 1973 à Château-Gontier. Il passa son enfance à Daon. Ses parents, dans ce village de moins de 500 habitants situé près de la Mayenne, furent très engagés dans le rayonnement du syndicat d'initiatives. « Peut-être m'ont-ils inoculé le virus de l'animation » dit-il. Après son primaire dans l'unique école privée du

village, il rejoint le collège public de Château-Gontier. Puis, poursuivant son cursus, il fait des études de comptable. Pas inutiles, a posteriori, lorsque vous devez veiller à l'équilibre d'un budget de plus de 3 millions d'euros. Pendant ses vacances, muni de son brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), il encadre des jeunes dans le centre aéré de Château-Gontier. Même à cette époque, les jeunes qui voulaient se constituer une cagnotte, à l'animation préféraient les travaux des champs. Ce ne fut pas le choix de Stéphane. Il privilégia le champ de l'éducation populaire moins lucratif mais plus enrichissant sur le plan humain. Il ne le quitta plus. Études terminées, il opta pour une objection de conscience au Secours populaire de Creil. L'objection terminée, pendant une année, en 1998, dans la foulée de l'expérience de Creil, en tant que bénévole, il s'investit dans le Secours populaire

du département de Maine-et-Loire. Très bien considéré par Monique Rouiller, la secrétaire générale d'alors, il lui est offert un poste d'« emploi jeune ».

Ces emplois créés par Martine Aubry avaient un double objectif : sensibiliser

« L'emploi jeune » confirma sa vocation professionnelle

les jeunes à des missions d'intérêt général et préparer l'entrée dans la vie active. Stéphane aurait pu être cité comme un exemple de la réussite de ce dispositif. Il confirma sa vocation professionnelle et lui permit, ensuite, dans la même association de l'exercer en tant que salarié. Stéphane bienfaisant et humaniste sut concilier la composante hu-

manitaire au pied du mur. La municipalité d'Angers fut la première à réagir et à apporter son aide. Le Conseil départemental du jeune et fringant Christophe Béchu fut plus long à la détente. La situation entre offres et demandes rééquilibrée le Secours populaire put rouvrir ses portes.

À Angers, pour le Secours populaire s'est toujours posé un problème de locaux pour les stockages, les tris et les permanences. De cette question récurrente, Stéphane s'en ouvrit à la municipalité socialiste conduite par Jean-Claude Antonini. En 2008, les associations humanitaires angevines (les restos du cœur, la banque alimentaire, et le secours populaire) sont réunies par la ville. Un projet de bâtiment utile à ces trois organisations prend naissance. Réunion après réunions, concertations après concertations, il aboutira en 2013. Cinq ans après l'expression d'un besoin, la cité des associations est inaugurée. Le secours populaire a désormais

un endroit de stockage, de tris et, outil très précieux, une chambre froide pour les produits surgelés.

Stéphane aurait pu alors se satisfaire de son ancrage à Angers et dans le département. Le réseau de relations établi lui aurait permis de maintenir le cap en naviguant à vue. Mais il aime le défi et il accepta la responsabilité nationale de l'institut populaire de formation en direction des bénévoles. L'expérience acquise lui permettra d'établir des plans

de formation adaptés aux besoins et à leur évolution. Son sens du dialogue et sa persuasion l'aideront à trouver des intervenants compétents. Sa gentillesse mettra les stagiaires à l'aise. Il les convaincra que pour « faire et bien faire », il faut toujours apprendre et se former.

À la fin de l'entretien, Stéphane, toujours pour laisser place aux autres, nous conseilla, pour mieux connaître le Secours populaire de Maine-et-Loire, le livre de Christian Robin et de Louis Thareaut édité par le petit pavé (25 €). Conseil judicieux. Puis, pour la photo habituelle d'un portrait, à sa seule personne, il préféra une photo symbolisant la solidarité entre secrétaires généraux successifs. Ludovic Cadeau qui le remplace en tant que secrétaire général sera présenté dans le prochain numéro. Bon vent Stéphane.



Ludovic Cadeau, Monique Rouiller, Stéphane Lesage

manitaire (la plus connue), et la dimension d'éducation populaire. Il fut organisateur de vacances et de loisirs culturels. Les élus qui tenaient la maison depuis un bon moment, trouvèrent qu'il personnifiait l'esprit de l'association et lui demandèrent d'accepter le poste de secrétaire général en 2003. À lui, désormais de veiller au ravitaillement pour des distributions aux plus démunis. À lui maintenant de superviser la coordination des 900 bénévoles du département. À lui d'assumer les moments difficiles. Et, ces moments, lorsque la misère augmente, dans une organisation humanitaire, il y en a. Le 25 mai 2010 faute de moyens suffisants, le secours populaire ferme ses permanences d'accueil pour une durée indéterminée. Stéphane, soutenu par son Conseil d'administration, a voulu frapper fort pour alerter sur une situation intenable. Il fallait, par une action aussi inédite qu'osée, mettre les auto-



Édito

En 1937 la circulaire de Jean Zay visant à éliminer tout signe religieux à l'école ne provoqua pas de polémique chez les militants qui avaient soutenu le Front populaire. Ils ne voulaient pas, quelles que soient leurs préférences partisans, que la croyance ou la non croyance soit source de différenciation à l'école. En 1960, contre la loi Debré de 1959, les manifestants, différents dans leurs engagements politiques, partageaient le même idéal d'une laïcité scolaire émancipatrice. C'étaient des époques de militances laïques heureuses où l'adversaire idéologique, le nostalgique du Comte Alfred de Falloux, était bien identifié. Et contre lui, l'unité des laïques était sans faille.

Puis, jamais remis en cause par les gouvernements successifs, le dualisme scolaire financé sur des fonds publics s'installa. Et, aux yeux de beaucoup de parents de classes moyennes, l'école privée confessionnelle devint un recours à un possible échec scolaire dans le public ou une échappatoire à des écoles « mal fréquentées ». Ils furent alors sensibles à une laïcité moins rugueuse qui s'accommoderait d'un enseignement privé, plus complémentaire et supplétif que concurrentiel. Ce fut la fin d'une époque sans compromis ; le temps nouveau de la paix scolaire, dirent certains. La loi de 1905 ne fut plus nommée « loi de séparation » mais loi de pacification. Son article 2 n'était plus guère mentionné. L'article 1 devenait prépondérant¹. Ce fut le début d'une laïcité adjectivée, l'après 1981.

La laïcité ouverte

Le camp laïque se fissura lorsque, dans de grandes organisations d'éducation populaire, la laïcité « ouverte » et ses implications apparurent dans les ordres du jour des assemblées générales. Comme toujours en matière de laïcité, la finalité de l'école publique fut questionnée. Pédagogiquement, l'école se devant ouverte sur son environnement, les opinions de l'extérieur portées par des élèves au centre du système éducatif s'y exprimèrent. Des convictions religieuses purent s'y affirmer. Et comme les catholiques les plus démonstratifs ont leur école, ce sont principalement des élèves de familles musulmanes qui, à l'école publique, manifestèrent leur appartenance religieuse. Les

islamistes s'engouffrèrent dans la brèche de l'école ouverte. Une pression s'exerça sur les jeunes filles pour qu'elles portent le voile. Les auditions de la Commission Stasi de 2003 l'ont confirmé. Il est donc vrai que la loi de 2004 sur l'interdiction de ports de signes religieux ostentatoires, bien que de portée générale, ait visé de fait le voile islamique. Pour cette raison, des militants de gauche s'y opposèrent pour, affirment-ils, ne pas discriminer une population qui l'était déjà socialement. Un amalgame et un mélange des genres qui auraient privé des jeunes filles d'une parenthèse laïque, d'un moment sans assignation, s'ils avaient été

Un amalgame et un mélange des genres qui auraient privé des jeunes filles d'une parenthèse laïque, d'un moment sans assignation

entendus. Tout en se rangeant du bon côté, puisqu'à côté de populations socialement désavantagées, ils maudirent les laïques intransigeants. Et, comme les partisans d'un pacte de non-agression à l'endroit de l'enseignement privé catholique, ils se réclamèrent d'une laïcité ouverte ou apaisée. Cette dernière, quel que soit son adjectif, n'est jamais définie par ses adeptes. Ils se contentent de dénoncer les effets d'une règle laïque dont ils se gardent de rappeler les fondements juridiques et politiques. Ainsi la loi de 2004 est-elle accusée d'être discriminatoire parce qu'une élève refusant d'ôter son foulard peut-être exclue d'un établissement. Et, contrairement à la circulaire de 1937 de Jean Zay unanimement approuvée par les laïques de l'époque, la loi de 2004 sur l'interdiction de port de signes religieux ostentatoires à l'école publique par des supposés laïques est toujours contestée.

Même si, individualistes compris, le label « laïcité ouverte » est revendiqué par des personnes se situant à gauche, il peut être considéré que beaucoup de gens de droite, sans le dire, en furent des précurseurs prosélytes. La laïcité ouverte se caractérise en effet par des accommodements à la loi de 1905 (non-respect de l'article 2). À droite ce sera l'accommodement de la loi Debré en

faveur du catholicisme ; à gauche ce sera le refus d'une neutralité obligée aux collaborateurs (hommes et femmes) occasionnels du service public (suite logique au refus de la loi de 2004) en faveur de l'islam. Mais, même un puriste de la loi de séparation doit admettre qu'il y a une différence de degré entre les deux faveurs. La loi Debré est un très gros caillou dans la chaussure laïque. Et, tant qu'elle existera et que persistera le concordat en Alsace-Moselle, la laïcité scolaire en France sera bien boiteuse.

Former les enseignants

Si les principes laïques et les attitudes en découlant doivent être inculqués à l'école, il serait nécessaire et indispensable que les maîtres qui auront cette charge en connaissent bien les fondements juridiques et politiques. La formation qui leur est destinée sur ce sujet ne peut varier selon les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation. Un module devrait être national. Il semblerait logique que la référence en soit la loi de 1905. Des définitions non contradictoires devraient fonder ce module. Si conseil nous était demandé, nous proposerions la définition du philosophe Péna-Ruiz : « *La laïcité se fonde sur trois exigences indissociables : la liberté de conscience, l'égalité de tous les citoyens quelles que soient leurs convictions spirituelles, leur sexe ou leur origine, et la visée de l'intérêt général, du bien commun à tous, comme seule raison d'être de l'État. La laïcité consiste à affranchir l'ensemble de la sphère publique de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière.* »

Un formateur en laïcité devrait certes signaler les lois en vigueur la concernant, mais aussi les entorses à la loi de séparation, furent-elles légales. Le ministre de l'Éducation nationale l'accepterait-il ? Pouvons-nous en 2021, rêver d'une école de la République indépendante de l'État comme le voulait Condorcet en 1792 ?

Pouvons-nous encore espérer, comme l'aspirait ce philosophe des Lumières, une école à l'abri des pressions familiales, cléricales, communautaires, idéologiques ? En définitive d'une école laïque soutenue et partagée par le plus grand nombre.

Jack Prault

¹ Article 1 : la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice du culte. Article 2 : l'État ne salarie et ne finance plus aucun culte.

Montée de l'ultra-droite à Angers

L'année 2021 débute violemment à Angers, les événements suivants mettent en avant une progression inquiétante de l'ultra-droite, ce qui nous a valu les honneurs de la télévision à l'émission de Ruquier et de faire partie d'une enquête dans le livre *La Poudrière menée par trois journalistes*¹.

Le 9 janvier les anti PMA et GPA manifestent contre la loi qui est en discussion à la Chambre des députés. Cette loi permettrait aux couples de femmes et aux femmes seules d'avoir recours à la Procréation Médicalement Assistée par don de sperme. Jusqu'ici la PMA est accordée aux seuls couples hétéros. Deux jeunes femmes âgées de 21 ans se rendent, pour la désapprouver, aux abords de cette manifestation place Leclerc. Elles sont munies de deux pancartes. On pouvait y lire : *"Il ne suffit pas d'être hétéros pour être de bons parents"* et *"Les lesbiennes sont des mères hors pères"*. Très vite, par deux jeunes gens, elles sont bloquées, bousculées, interpellées : *"Vous ne passez pas"*, *"je vais t'éclater"*. Aucune réaction des passants. Plus loin un nouveau comité d'accueil, quatre mecs encagoulés, tout de noir vêtus, les bousculent puis s'enfuient. Elles décideront de porter plainte auprès du procureur de la République. Le coordinateur départemental de la « Manif pour tous » Pie-louis Lécluse (c'est son vrai nom) désapprouva cette agression. Il avait bien remarqué que des membres de l'Alvarium traînaient autour de sa manifestation. Il les connaît et il est bien au courant de leur réputation. *"Ils ne faisaient pas partie de notre rassemblement"* a-t-il déclaré. À cause de leur réputation ? Pas sûr. Il précise en effet qu'il n'a pas apprécié qu'ils soient venus sans le voir. Alors plutôt susceptibilité de présence que d'incompatibilité !

L'Étincelle, lieu associatif antifa saccagé

Pendant le week-end du 9 et 10 janvier le local associatif l'Étincelle est saccagé (porte fracturée, mobilier cassé, murs tagués, et des livres brûlés). Ce local, appartenant à la ville, est un lieu associatif créé en 1997, autogéré et qui a pour vocation l'accueil d'autres associations. Lieu de débats et de culture, son positionnement est très à gauche, antifa (antifasciste), ce qui en fait la cible de l'ultra-droite. Quelques jours plus tard dans une vidéo un groupe de nationalistes masqués revendiquera le saccage, s'affichant avec des symboles néonazis. Le lien avec l'Alvarium est vite fait. Le porte-parole de l'Alvarium Jean Eudes Gannat a beau revendiquer le côté social et



apolitique de son association, leur site montre un autre visage : organisations des lectures et conférences en présence de personnalités de la droite identitaire. L'association Étincelle a déposé une plainte au commissariat. Le maire Christophe Béchu a tardé à condamner les faits et ne s'est pas associé à l'Étincelle pour porter plainte pour dégradation de locaux municipaux. L'Étincelle n'est pas surprise par l'attitude de la Mairie. Y aurait-il un soupçon d'une certaine complaisance pour l'extrême droite ?

Double appel à manifester

Un appel à la manifestation pour le 30 janvier à 14 heures place du Ralliement. Le mot d'ordre est antifascisme et pro PMA GPA. Les membres de l'Étincelle veulent « faire entendre leur révolte contre l'attaque néonazie contre leur local », les associations Quazar, LGBT, Les Lucioles, Queer autonome, Le Planning familial, les collectifs les Robinsons et Émancipation, Europe écologie les verts, les Gilets jaunes, Jeunesse Communiste et autres sympathisants se joindront à la manif, plus d'un millier de personnes. Le même jour à 13 h 30, place de la Visitation, le collectif « Marchons enfants » regroupe des militants provenant des cinq départements des Pays de la Loire. Puis il investit la place du ralliement pour un discours anti PMA GPA. Les deux parcours ne devaient pas se croiser. Le préfet du Maine et Loire ainsi que le Maire d'Angers, craignant des débordements, dans un communiqué commun avaient fait appel *"à la responsabilité et au civisme des organisateurs et des participants"* et envoyer un service d'ordre de la Police imposant. Mais les agressions précédentes de janvier ont déterminé un groupe de manifestants pro PMA de passer devant le local de l'Alvarium rue Cornet. Ils furent accueillis avec des bâtons et des cris peu amènes. Des tensions ont écla-

té avec les membres de l'association identitaire de l'Alvarium et les forces de l'ordre. Bien nommée à cette occasion.

Déjà en 2013

Le 25 octobre 2013 au cours de la manifestation « Mariage pour tous » Christiane Taubira garde des sceaux est en déplacement sur Angers. Une fillette de 9 ans, bien élevée par

*« c'est pour qui ?
Pour la Guenon »*

un papa et une maman unis par le mariage, montre une banane et s'exclame en toute spontanéité : « c'est pour qui ? Pour la Guenon ». Toujours dans notre bonne ville du Roi René, en 2014, cinq membres du Conseil municipal affirment ne pas vouloir célébrer des mariages homos. Ils invoquent la clause de conscience, bien peu républicaine en cette circonstance. Ils étaient adhérents au mouvement politique conservateur et populaire de droite « Sens Commun », émanation radicale de la « Manif pour tous ».

Une douceur angevine inclinant à la modération et à la tolérance ne serait-elle qu'une légende ? Euphémisme de dire que des éner-gumènes n'y sont pas vraiment sensibles. Et les saccages réguliers de l'arbre de la laïcité laissent à penser qu'ils ont fait l'impasse sur le Siècle des lumières.

Catherine Battreau

¹ La Poudrière coécrit par trois journalistes Pauline Guéna, Jean-Michel Décugis et Marc Leplongeon.

La fabrique du déni

C'est en regardant l'impeccable série « En thérapie » sur Arte que m'est venue cette idée. Nous sommes entrés dans une période marquée par le déni de réalité. Ou du moins, les mesures sanitaires qui ont bouleversé nos attitudes jusqu'au plus intime ont mis ce déni particulièrement en lumière. Il résiste à tout, à la dissolution de notre avenir dans un brouillard opaque et vénéneux, aux privations qui mutilent nos vies sociales. Il vient à bout de tout, de nos colères, de nos opinions, de notre capacité à réagir collectivement.

« La pensée répugne à penser le malheur autant que la chair vivante répugne à la mort. »¹ Il y a là, sûrement, une des clés qui nous permet de comprendre la situation actuelle. Les scientifiques et les intellectuels sont de plus en plus nombreux à donner cette crise pour ce qu'elle est : une crise écologique et sociale, avant d'être une crise sanitaire. C'est toute la conception libérale de la production, de l'échange, la recherche de la productivité et de la croissance à tout prix qui sont responsables de la syndémie, comme l'appelle Richard Horton, le rédacteur en chef du *Lancet*. Et pourtant, il faudrait faire comme si les mesures barrières et l'arrivée des vaccins allaient régler le problème. Regarder ailleurs et faire semblant d'y croire, pour chasser nos angoisses.

Il faut dire que « de la Chine aux États-Unis, la plupart des gouvernements ont commencé par s'enfermer dans le déni ».² Il suffit de se souvenir de ces ministres qui se sont ridiculisés d'abord en niant le danger, puis en affirmant qu'ils étaient prêts à monter au front. Contredisant leurs pauvres mensonges, le virus a fait sauter toutes les digues, mis à nu leur incurie, montré à quel point leurs politiques de destruction de nos services publics et de notre système de santé étaient criminelles.

Il leur a fallu alors travestir autrement leur déni de réalité : fabriquer des coupables pour ne surtout rien changer à leur politique. Nous noyer sous les injonctions scientistes, faire peser sur nos inconscientes épaules la res-

ponsabilité de la propagation du virus, gouverner par la peur, agiter le spectre des amish pour nous convaincre que nous n'avons pas d'autre destin que le consumérisme mortifère, nous amener à renoncer à tout esprit critique : « *En lieu et place d'une communauté de citoyens, nous étions revenus au stade pastoral du « troupeau », celui dont il s'était justement agi de sortir avec les Lumières.* »³

Et quand il s'agit de nous ramener au rang de brebis égarées et prêtes à plier l'échine au moindre sermon courroucé du berger, autant faire confiance aux spécialistes. Comment comprendre autrement qu'un gouvernement qui prétend, avec une loi de circonstance, lutter contre la radicalisation religieuse cède



avec autant de facilité aux lobbys cléricaux. Tout le monde l'a bien compris, les règles sanitaires qui régissent le fonctionnement des églises, des mosquées et des synagogues, permettraient de la même manière d'ouvrir à nouveau les musées, les théâtres, les cinémas ou les universités. Mais quel allié plus utile pour les puissants, pour nous empêcher de réfléchir que ceux qui nous invitent à croire ? « *Le réel est sommé de se taire. Seul importe de maintenir la croyance collective dans la fable officielle.* »⁴

La religion, les religions se montrent encore et toujours vaillantes béquilles des pouvoirs

chancelants, y compris la petite dernière qui monte en puissance : « *Le Dieu numérique représente une aubaine, vient à propos dans une société de consommation exposant des signes d'essoufflement.* »⁵ Les prières ancestrales et la virtualité high-tech se mêlent étrangement dans un ensorcelant cocktail servi dans le calice médiatique qu'il nous faut boire jusqu'à la lie. Puissant neuroleptique.

La connexion serait le remède miracle à nos isolements, et les flux numériques glacés seraient censés prendre la place de nos rencontres inopinées, de nos échanges sociaux, de nos réunions chaleureuses. On profite de cette invasion « nécessaire » des écrans pour vendre la 5G, bazarder la pédagogie et mettre l'ordinateur au centre de nos écoles. « *De sorte qu'on peut se demander si ce virus ne réalisait pas finalement le rêve ultime des néolibéraux : chacun chez soi, confiné devant son écran, participant à la numérisation intégrale de la santé et de l'éducation, tandis que toute forme de vie sociale et d'agora démocratique était décrétée vecteur de contamination.* »⁶

Dans la série « En thérapie » ce sont les attentats du Bataclan qui sont le décor traumatisant dans lequel les personnages se débattent

Terrorisme, virus invasif, deux symptômes d'un même cancer néolibéral

avec leurs névroses. Aujourd'hui nous vivons à moitié assommés par la syndémie. Terrorisme, virus invasif, deux symptômes d'un même cancer néolibéral dont les métastases se développent sous nos yeux depuis des années : guerres endémiques, misère et désastre écologique. Le psy ne cesse de le répéter à ses patients : la solution est en eux. Quand allons nous comprendre, nous aussi, que la solution n'est ni dans la prière, ni dans les paradis virtuels du « cloud » ? Quand allons-nous nous attaquer à ce déni, pour regarder la réalité en face et tenter ensemble de la changer ?

Dominique Delahaye

¹ Simone Weil « La personne et le sacré »

^{2, 3, 6} Barbara Stiegler « De la démocratie en pandémie »

⁴ Étienne Klein « Le goût du vrai »

⁵ Florence Rhodain « La religion du numérique »

Vous avez dit séparatisme ?

Qu'une partie de la population travaillée par des intégrismes religieux nourris par des ingérences de nations étrangères refuse de partager un destin national à débattre, nous ne le nierons pas. Et ce séparatisme doit être combattu. Mais le voile des uns ne doit pas nous voiler le séparatisme des autres.

En Alsace et en Moselle, les chefs religieux des cultes reconnus (catholique, protestant, juif) par le concordat de 1801 trouvent tout à fait légitime que les écoles publiques se séparent de la loi commune en matière de laïcité scolaire. Faut-il rappeler que dans les écoles primaires une heure hebdomadaire

celui de différenciation.. Une collectivité territoriale pourrait accommoder une loi et/ou obtenir des compétences déléguées. Ne doutons pas qu'en Alsace et en Moselle, les clergés s'allieront pour pérenniser un statut privilégié. Les partis de droite, ne pouvant pas faire moins que le parti socialiste local, y apporteront leur bénédiction. Renforcée à l'Est du pays, l'idée concordataire peut faire son chemin à l'Ouest.

Sait-on jamais

Madame la Présidente du Conseil régional des Pays-de-la Loire qui en septembre dernier inaugura la rentrée scolaire au lycée privé catholique Dom Sortais de Beaupréau pourrait bien souhaiter qu'en face, au lycée



soustraite à l'enseignement obligatoire est consacrée à l'éducation religieuse ? Olivier Faure, secrétaire national du parti socialiste, a proposé qu'il soit mis fin à ce concordat séparatiste de la loi de séparation entre l'État et les Églises. Mal lui en a pris, le secrétaire fédéral de la Moselle de son parti a dénoncé une initiative malheureuse et des maires de la même appartenance ont pris le relais. Le concordat ferait partie de l'histoire régionale ! Socialiste ou bonapartiste ? Électorale très certainement. Si les demandes pour s'en dispenser se poursuivaient, peut-être changeraient-ils d'avis. Mais le gouvernement veille. La réforme constitutionnelle dite des « 4D » (décentralisation, différenciation, déconcentration, décomplexification) devrait renforcer le particularisme mosellan et alsacien. Le dernier « D » (décomplexification) est sûrement un trait d'humour. Le « D » le plus important est en effet

public, l'instruction religieuse n'y soit plus interdite. Un Grenelle de l'enseignement en préparation pourrait bien accompagner cette réforme constitutionnelle. Dans le cadre d'une autonomie plus grande, un chef d'établissement pourrait recruter une partie des enseignants. Alors pourquoi pas à Beaupréau-en-Mauges des contractuels communs aux deux établissements pour une instruction religieuse optionnelle ?

Délirantes cette hypothèse ? Il faut l'espérer. Mais la « Différenciation » sera faite pour être appliquée. Des élus s'y engageront. Puis, plus européistes, que républicains, pour l'organisation de l'enseignement, ils pourront invoquer l'Allemagne et ses länders. Vous avez dit séparatisme, au singulier ?

J. P.

Rumeurs

Le collectif laïcité nationale

regroupant une trentaine d'organisations à l'occasion de la discussion sur la loi visant à conforter le respect des principes de la République » a fait connaître ses revendications :

- Application de cette loi à tous les territoires de la République : Alsace et Moselle, Guyane et autres collectivités d'Outre-mer concernées ;
- Obligation de neutralité religieuse et politique pour les accompagnateurs de sorties scolaires ;

- Refus que les cultes soient autorisés à détenir et gérer des immeubles de rapport.

Si la question taboue de l'accompagnement des sorties scolaires fut écartée par les parlementaires. À cette heure des discussions continuent sur le dernier point : la gestion lucrative de patrimoines. Cette autorisation faciliterait l'acceptation des associations musulmanes de passer du statut loi 1901 au statut culturel de la loi de 1905. Les associations qui profiteraient le plus de cette gestion lucrative non imposée seraient les plus puissantes : les associations diocésaines catholiques. En fin de compte c'est acheter aux musulmans un accord, tout en faisant plaisir aux amis catholiques. Trop simple d'appliquer à tous la loi de 1905. Ces associations laïques ne nient pas le rejet de la laïcité par les islamistes et les pressions qu'ils exercent sur les musulmans. Elles craignent toutefois qu'un contrôle tatillon nuise à la liberté de s'associer. À une inflation de lois, parfois confuses, elles préféreraient une vraie mise à l'ordre du jour de la loi de 1905.

J. P.

L'amer Michel, Eux vaccinés

Il se dit (France Info) que des membres du conseil d'administration de l'American Hospital of Paris sis à Neuilly auraient été vaccinés au mépris des règles de priorités édictées par Olivier Véran, notre ministre de la Santé. Passe encore pour les plus de 75 ans. Mais Arnaud Lagardère 59 ans, Helen Lee Bouygues 45 ans... Des gens dans le besoin sans doute. Ne doutons pas que Michel, auteur en ce journal d'un libelle courroucé pour cause de vaccination refusée, en concevra quelque dépit.

A. P.

À propos du séparatisme

Éditorialistes, médias dominants, ministres, tous s'accordent pour dire que la République n'est peut-être pas en péril mais gravement menacée au point de perdre des « territoires ». Il faut donc sans attendre défendre cette République et nommer le mal, le séparatisme. Et dans la foulée, bien sûr, pondre une loi qui va terrasser le mal.

Cette loi d'abord dénommée « *contre les séparatismes* » est devenue celle « *confortant le respect des principes de la République* ». Elle concerne comme l'a souligné le Conseil d'État pratiquement « *tous les droits et libertés publics constitutionnellement et conventionnellement garantis, et les plus éminents d'entre eux : la liberté d'association, la liberté de conscience et de culte, les libertés de réunion, d'expression, d'opinion, de communication, la liberté de la presse, la libre administration des collectivités territoriales, la liberté d'enseignement, la liberté de mariage, la liberté d'entreprendre, la liberté contractuelle.* ». Rien que ça.

Conformément aux dispositions constitutionnelles, la défenseure des droits a émis un avis sur ce projet de loi ¹

Avant d'examiner en détail le projet de loi, la défenseure des droits analyse l'esprit du texte : "Si le but est de « garantir le respect des principes républicains », on ne peut que regretter la prééminence des dispositions ajoutant des contraintes et sanctions supplémentaires, tout comme l'absence de dispositions relatives à la mixité sociale – pourtant présente dans une version



antérieure, ainsi qu'à la lutte contre les relégations et les discriminations, dont la défenseure des droits est régulièrement saisie, et qui sont souvent le terreau sur lequel se développent les idéologies radicales amenant au séparatisme. ". Elle conclut ainsi ses considérations d'ordre général : « *Ce texte porte à cet égard le risque de conforter une tendance générale, plusieurs fois dénoncée par la Défenseure des droits comme par d'autres institutions chargées de défendre les droits et libertés, au renforcement global du contrôle de l'ordre social.* ».

C'est bien là que le bât blesse, ce texte ne

s'attaque en aucun cas aux racines du mal et se contente de dispositions répressives sur ses manifestations ponctuelles.

Pourtant le réel est bien là et les gens ne s'y trompent pas.

Le quotidien Ouest France a mené une enquête en décembre 2020 sur les préoccupations des habitants du Grand Ouest en leur demandant d'en citer les cinq principales.

La préoccupation qui vient en tête toutes catégories d'âge confondues avec 48 % des réponses c'est la pauvreté et les inégalités sociales. La montée des extrémismes est citée par 34 % des personnes interrogées et l'insécurité par 28 % d'entre elles. On notera que le « séparatisme » n'est même pas cité. Le ressenti des sondés repose sur une réalité indéniable qui peut s'illustrer par le portrait d'un quartier d'Angers dessiné à partir des données de l'Insee. Dans ce quartier, le taux de pauvreté s'élève à 45,4 % contre 20 % relevés dans toute la ville. Ce même quartier concentre 23,4 % des familles monoparentales, le double de ce qui est recensé dans l'ensemble de la ville. Le taux de chômage y est de 22,2 % et de 16,6 % à Angers.

Enfin, la part de la population sans diplôme ou avec un niveau inférieur au bac est de 73,7 %.

La pandémie actuelle reflète et amplifie ces inégalités. Selon une étude de l'INSERM,

les personnes habitant un logement exigü ou surpeuplé sont 2,5 fois plus nombreuses à avoir été positives au Covid19. De tout cela, le projet de loi « confortant le respect des principes de la République » ne fait nullement mention. Pire. Dans la conclusion de son avis, la défenseure des droits écrit : "La Défenseure des droits tient donc à attirer l'attention sur le risque que certaines de ses dis-

positions (le projet de loi), en affaiblissant précisément ces libertés, aient pour effet d'affaiblir les principes républicains eux-mêmes, plutôt que de les conforter et de les promouvoir."

Nous sommes loin, très loin avec ce projet de loi de l'article premier de l'actuelle Constitution qui proclame que « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.(...)* ».

Jean-Louis Gregoire

¹ Avis du Défenseur des droits n° 21-01 du 15 janvier 2021

Rumeur

Culture des droits

Le street art, c'est toujours de l'art. Même affichée dans la rue, l'œuvre suppose un artiste.

AL1 est un artiste. Alain Guilloteau en a fait la remarque à quelques publications qui, comme notre quotidien angevin, avaient utilisé son très émouvant portrait de Samuel Paty. Le Courrier de l'Ouest, sa direction, sa rédaction s'excusent de l'avoir oublié. « Bien que cette fresque soit apposée en milieu urbain à la vue de tous, ce



qui caractérise le street art, elle n'en reste pas moins une œuvre avec les droits qui y sont attachés. L'auteur en conserve la pleine paternité, la propriété intellectuelle et patrimoniale. À ce titre, elle ne peut être librement reproduite et diffusée sans son autorisation expresse (www.al1-color.com). ». L'Anjou Laïque en convient bien volontiers. Avant de publier Samuel Paty en une du N° 134, nous avons rencontré AL1 pour obtenir son accord. Il est parfois de bien petits journaux qui se comportent mieux que des grands. Pour les amateurs, signalons actuellement (février), en façade de la maison de quartier « les trois mâts » aux Justices, une nouvelle œuvre d'AL1. Le portrait de l'acteur Jean-Pierre Bacri.

Alain Paquereau

"Non essentiel"

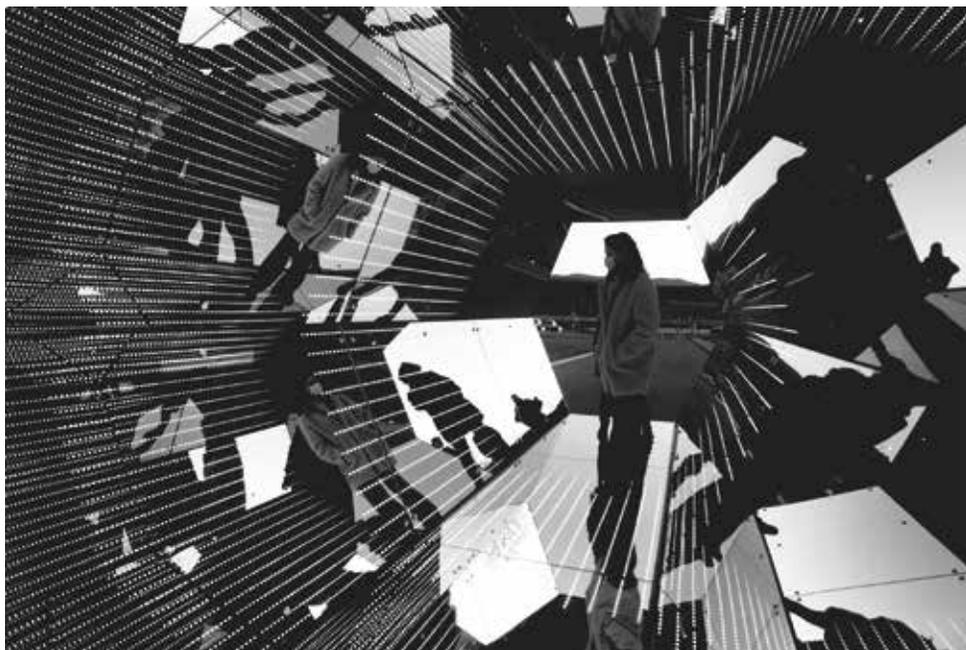
En Anjou, comme ailleurs, la culture n'est pas à la fête. Pourtant notre ville capitale ne manque pas d'ambitieux promoteurs. C'est l'une des trois priorités du maire Christophe Béchu pour son second mandat. Il pourrait aussi compter sur les bienveillances ministérielles de l'angevine Roselyne Bachelot, également compétente en matière de santé, pour le soutenir. Ne nous moquons pas. C'est difficile de faire avec la pandémie. Nicolas Dufetel, l'adjoint à la culture, l'affirme: « La culture n'est pas un supplément d'âme mais l'âme tout court. » Diable, de l'essentiel donc.

Et c'est bien ce que pense aussi Guillaume Marmin que nous avons interrogé. Artiste et angevin, il crée des installations qui utilisent la lumière et le son. Commencé il y a deux ans, son dernier projet « PASSENGERS » vient d'aboutir. L'installation est mobile et s'abrite dans un container de six mètres de long tapissé de miroirs sans tain sous lesquels sont cachés des panneaux LED. Guillaume précise: « Les miroirs sans tain permettent de laisser passer plus facilement la lumière et par jeu de réflexion créent des espaces infinis selon l'angle du regard. » (Le son est produit par Alex Augier). On passe de l'extérieur à l'intérieur comme on entre et sort d'un tunnel. « Une symbolique de transition et de passage dans le temps. L'actualité nous rattrape et nous avons tous basculé dans l'inconnu. » La sortie du tunnel n'est pas des plus aisées pour l'artiste. En effet bien que « Covid-compatible » l'exposition a déjà été annulée (Marseille, Lyon, Ryad...). L'investissement est fragilisé. Pourtant « le flux des personnes est mieux contrôlé puisque c'est une œuvre avec une entrée et une sortie à sens unique », souligne Guillaume.

Avec un peu d'amertume tout de même il note qu'une galerie d'art restera ouverte alors qu'un musée sera fermé. De même pour les galeries marchandes d'Espace Anjou...

La culture c'est la santé

« Non essentielle » la culture, cela lui a fait mal. Cette négation de ce qui est « capital » ajoutée pour masquer les mots contraires comme « inutile, secondaire, accessoire, superflu », qui bien sûr ne furent pas prononcés l'a marqué. Passionné et tourmenté par les épreuves de la création, désireux de faire connaître son travail, de le partager, Guillaume se demande si tout est bien mis en œuvre pour « réinventer » et « enfourcher le



tigre » lorsqu'il s'agit de culture. Il note des disparités importantes entre les artistes. Les grosses structures relativement épargnées et les indépendants plus précaires. La reconduction des droits des intermittents jusqu'en août 2021 est une bonne nouvelle; cependant beaucoup d'artistes ne parviendront pas à se hisser au plafond des 507 heures exigées. Et qu'advient-il ensuite ? Pour lui heureusement, la direction de l'hôpital nord-ouest de Villefranche sur Saône a délié les cordons de son budget culture. Le container « PASSENGERS » s'est posé aux côtés des soignants et des malades qui traversant ce kaléidoscope sonore, soudainement, « se changeaient les idées et parlaient d'autres choses ». Démonstration faite que culture et santé sont possibles. Il se réjouit: « Le personnel médical a plébiscité. »

Du flux numérique au passage du piéton rêveur

Guillaume Marmin considère que plus que les communes, départements ou régions, ce sont les préfetures, donc l'État qui contraint le monde artistique. Il propose une hypothèse. Les autorités craignent peut-être que tout spectacle crée les conditions de la convivialité. Bien que le numérique soit aussi son monde et qu'il s'en aide et l'explore, il est persuadé « que le streaming ne suffit pas au public qui a besoin de renouer avec le réel ». Proposer comme à Genève un parcours urbain utilisant des surfaces comme les vitrines de magasins, les façades, pour que les rues s'animent et proposent des imaginaires, des surprises, des expériences « réelles » pour les passants qui alors deviennent autre chose que celui qui va faire ses courses, travailler...ou se confiner avant couvre-feu. Voilà le genre

de propositions attendues.

Manifestation culturelle

Nicolas Dufetel, lucide, déclarait en décembre 2020: « La Covid va ruiner des gens, des vies, des économies mais pas le mandat (priorité à la culture). Juste le rendre plus difficile. » Accordons lui que cela n'est pas simple. Mais, comme nous aimons bien ce que fait Guillaume Marmin, osons lui proposer une manifestation culturelle¹ au plein cœur d'Angers sans ignorer qu'il ne méprise pas la périphérie. Un container posé place du Ralliement. « PASSENGERS » pour « pousser le son »² et la lumière. Son orientation aurait de l'importance. Faudrait-il préférer l'axe des biens, « Nouvelles Galeries - Bershka » ou l'axe des liens « Grand Théâtre - Pub du Ralliement »³ ?

Point cardinal objet de notre article. Pour des raisons de lumière je crois, c'est le nord qui décide.

Il ne faudrait jamais le perdre...

Alain Paquereau

Pour en savoir plus sur Guillaume MARMIN : www.guillaume-marmin.com

¹ Manifestation nocturne des travailleurs de la culture sur cette même place le 15 décembre 2020 avec flambeaux et slogan: « La culture c'est la lumière. »

² « Angers pousse le son »: Rencontres entre un musicien et un lieu patrimonial angevin initiés par la ville d'Angers en réponse à la crise sanitaire.

³ Bar fermé...comme le théâtre. Il m'arrive de fréquenter l'un après l'autre. (Et le contraire).

Peste et Coronavirus

Depuis la nuit des temps l'humanité subit des épidémies qui l'affaiblissent, mais à chaque fois elle se relève. La comparaison, similitudes et différences, entre les pestes successives et la Covid-19 est instructive.

Des auteurs antiques, voire des textes bibliques plus sujets à caution, rapportent des fléaux qui correspondraient à la peste. En se limitant à l'époque historique, plusieurs épidémies de peste affectèrent l'Europe et en particulier notre pays. La première connue, la peste de Justinien, se développa à partir de Byzance vers 541 de notre ère. Elle atteignit la France en remontant la vallée du Rhône. La mieux documentée, la peste noire, ravagea l'Europe vers 1350. Plus récemment la peste frappa Marseille et la Provence à partir



de 1720. Elle reste active dans toute l'Asie. Des résurgences limitées apparaissent toujours. En 1920 en région parisienne, à Aubervilliers, elle toucha plus de 90 personnes et fit une trentaine de morts. De nombreuses caractéristiques sont communes à la peste et à la covid-19, comme le sentiment de sidération et de peur de la population.

Les origines et les causes

Géographiquement, les épidémies de pestes se propagèrent à partir de l'Asie. La peste de Justinien débuta en Chine et suivit les routes commerciales pour atteindre l'Europe. Une armée mongole guerroyant en Ukraine apporta la peste noire au Moyen Âge. Des commerçants génois la transportèrent à Constantinople, Gènes, Marseille et de là elle remonta à Paris. Toute l'Europe fut contaminée. En 1720, un bateau, le *Grand Saint Antoine*, chargé de balles de coton et d'étoffes en provenance d'Asie et du Moyen-Orient, ne respectant pas une quarantaine obliga-

toire, diffusa la peste à Marseille puis à toute la Provence. La covid-19 arrive de Chine en empruntant aussi les routes commerciales, principalement aériennes, ce qui explique la rapidité de son expansion au monde entier.

Dans les deux cas les réservoirs du bacille de la peste et du coronavirus sont des animaux proches des humains. Les rats et les piqûres de leurs puces injectent la peste. Sous réserve de confirmation, des chauves-souris abritent le coronavirus qu'elles semblent avoir inoculé à des pangolins, animaux vendus pour leur viande sur des marchés populaires chinois.

Les boucs émissaires

La rumeur accusait les juifs d'empoisonner les puits pour répandre la peste. Des émeutes antijuives éclatèrent çà et là. Entre 900 et 2000 juifs furent brûlés à Strasbourg en février 1349. Aujourd'hui les mêmes théories

antisémites resurgissent dans le monde. Depuis le début de la pandémie, les réseaux sociaux regorgent de thèses complotistes plaçant les Juifs au cœur d'une machinerie mondiale, leur attribuant la responsabilité de la propagation du coronavirus. En France, depuis mars 2020, une cinquantaine de plaintes pour des actes ou propos antisémites ont été déposées,

hausse également constatée dans plusieurs pays notamment en Allemagne. Notre ancienne ministre de la Santé et le professeur d'immunologie Yves Lévy, son mari, se virent dénoncés comme responsables de la propagation de l'épidémie. Enfin n'oublions pas les scientifiques chinois attaqués comme créateurs d'un virus qui se serait échappé de leur laboratoire.

Autre bouc émissaire, Dieu qui aurait envoyé la peste sur la terre pour punir l'homme de ses péchés.

Soit Dieu n'existe pas, soit il était sourd aux nombreuses processions et pèlerinages organisés pour obtenir son pardon. En 1350 un million de fidèles partirent pour Rome. Il en revint 100000. La promiscuité pendant le déplacement favorisa la propagation de la maladie et la mortalité. Aujourd'hui l'écologie, nouvelle religion, pense que son dieu, la nature, se venge des offenses que la civilisation moderne lui a faites. Ses gourous, Nicolas Hulot et Greta Thunberg, alertent sur "l'ulti-

matum" envoyé par la nature. D'autres estiment que « Gaïa » la « Terre mère » exprime par le coronavirus sa volonté de nous punir, version contemporaine du châtement divin. C'est ainsi qu'ont été expliquées, irrationnellement, toutes les grandes épidémies du passé et du présent.

Les remèdes

Premier remède, la fuite. Au Moyen Âge on préconisait : « Pars vite et loin et reviens tard ». Newton, illustre savant anglais se réfugia dans sa propriété de campagne. Cela lui laissa le temps de réfléchir à la chute des pommes. De nos jours les bobos parisiens se confinèrent dans leur résidence secondaire en Normandie. En l'absence de médicaments, hier comme aujourd'hui, le confinement reste la mesure générale le plus souvent adoptée avec la quarantaine et l'isolement des malades. Les religieuses ursulines de Toulon et les dominicaines de Marseille échappèrent à la contagion en se cloîtrant dans leur monastère. Le non-respect de la quarantaine par le *Grand Saint Antoine*, ou du confinement lors de fêtes sauvages modernes propagea les épidémies. Les villes fermèrent leurs portes. Aujourd'hui nous fermons nos frontières et limitons nos déplacements. La peste tua environ un tiers des habitants de l'Europe au Moyen Âge. Les progrès de l'hygiène, de la médecine et des techniques d'hospitalisation limitent la mortalité de la covid-19 à 0,1% de notre population, à peu près autant de morts que le tabac en provoque chaque année. Dans le passé il fallut attendre l'extinction naturelle des épidémies. L'arrivée des vaccins - merci à la science et au génie du genre humain - éclaire positivement notre avenir et laisse entrevoir un retour prochain à une vie normale sans confinement, ni couvre-feu, ni masque et autres attestations.

Pour occuper le couvre-feu

Histoire de la peste – Jean Vitaux – PUF. Tous les détails sur les épidémies de peste connues de l'antiquité à nos jours.

Peste et Choléra – Patrick Deville – Seuil. Comment en 1894 Claude Yersin, un pasteurien, découvrit à Hong Kong le bacille de la peste. Un vrai roman d'aventures.

Ce virus qui rend fou – Bernard-Henri Lévy – Grasset. On ne peut encore que souscrire aux observations du philosophe à la chemise blanche car elles restent parfaitement d'actualité.

Yves Mulet Marquis

Des paroles et des actes¹

Les médicaments sont dangereux. Les intérêts privés trop cupides. Aussi est-il impossible d'approuver l'industrie pharmaceutique lorsqu'elle décide par souci financier de « faire des médicaments à haute valeur ajoutée », comme s'en félicite Bruno Le Maire. Enchaîner les pénuries n'est pas admissible. La production mondiale de vaccins demande des collaborations internationales. Le médicament n'est pas un produit industriel comme les autres. C'est un bien commun de l'Humanité.

Couvre-feu. Dix-huit heures, l'hiver est incisif, mais les jours déjà s'allongent, temps froid et pâle soleil. Par la fenêtre notre rue peu passante à l'ordinaire reste déserte. D'ici le couvre-feu s'entend plus qu'il ne se voit. Bien qu'éloignée, la rocade ouest est vrombissante de véhicules qui sortent de la ville. Après le boulot, vite, au dodo. Autre bruit métronomique et lancinant, la ligne téléphonique « occupée » qui, depuis le matin jusqu'au soir, ponctue seconde après seconde mes lectures, rêveries et petites occupations. Une « fille », ma femme, tente de joindre le centre angevin de vaccination. Prendre rendez-vous pour sa maman âgée de 95 ans, mais non prioritaire car en foyer logement, n'est pas chose facile. Tous les matins ou presque, le message enregistré déclare : « Aujourd'hui il sera possible de prendre de nouveaux rendez-vous. » Un jour sur deux à peu près, l'entreprise réussit. Comprendre par là qu'une employée répond aimablement que « tous les rendez-vous sont pris, de nouvelles doses sont en attente, il faudra essayer demain, les Pays de la Loire ne disposent que de 20 000 doses (?), hier le centre était saturé de 32 000 appels... ». Tout cela se répète, c'est éprouvant et inquiétant.

Les promeneurs de l'avenue Jeanne d'Arc
Comment serait-il possible de s'en sortir « mieux ». Rêvons un peu. Il me souvient du premier confinement. Nous échangeons avec un ami médecin lors d'une promenade kilométriquement calibrée et hygiéniquement justifiée. Pour nous, idéalistes humanistes



masqués jusqu'aux yeux, lunettes embuées mais esprit clairement généreux, il ne fait pas de doute « qu'un vaccin, s'il est découvert contre le Covid-19, sera un bien public mondial auquel chacun devra pouvoir y avoir accès. C'est une question d'éthique ! Tant que la maladie sera la réalité de quelques-uns, elle sera une menace pour tous. C'est une question de principe : la santé humaine ne se discute pas, ne se réserve pas, ne se monnaie pas ». ² Ces présidentielles paroles prononcées avec la gravité philosophique du collaborateur de Paul Ricoeur, nous aurions pu les prononcer !

Demi-tour jardin du Mail

Un kilomètre à pied, cela n'use pas tant les souliers. Nous tournons le dos à la mairie républicaine pour revenir vers Jehanne la Pucelle, royale salvatrice victime d'Anglais déjà très invariante sur les questions de territoire. Mains derrière le dos, à grands pas maintenant nous déclamons : « Les distinctions sociales ne peuvent reposer que sur l'utilité commune. Nous devons nous rappeler que notre pays tout entier repose sur ces femmes et ces hommes que notre économie rémunère si mal. » ³ Ah qu'il est bon de se répéter ces mots, cette volte-face, ce virage qui annonce les lendemains qui chantent, ce monde d'après qui ne sera plus celui d'avant, ce monde où l'intérêt général est le premier,

« les jours heureux ». ⁴

Au pied du mur on voit le Macron

« Paul, thank you for welcome here. » ⁵ Par ces mots notre président de la République remerciait Paul Hudson, PDG américain du groupe Sanofi. En mai 2020 ce big manager avait irrité les assurés sociaux de l'Hexagone, dont nos deux promeneurs, en déclarant réserver la primeur d'un éventuel vaccin aux Américains (ceux des USA) puisqu'ils investissaient 30 millions de dollars pour soutenir la recherche du groupe. Il est vrai que les Français n'avaient contribué au cours des dix dernières années que pour 1,5 milliard de l'efficace crédit d'impôt recherche « ni de droite ni de gauche ». Ce grand groupe français, dont le capital est détenu par les Américains à 30,5 % (36 % pour les Français), annonçait il y a peu la suppression de 1 700 emplois dont 300 dans la recherche. Il distribuait « en même temps » plus de 4 milliards aux actionnaires. « Il faut faire confiance à Sanofi », insiste Agnès Pannier-Runacher. D'ailleurs Jean-François Cirelli, directeur de Black Rock France et actionnaire du groupe, comme Serge Weinberg, président de Sanofi, sont promus à la Légion d'honneur. À propos de cette décoration, notre sourcilieux Président soulignait : « Le mérite doit être le seul critère retenu. » ⁶

Marcheurs, têtes basses

C'est l'heure des amendes, il faut rentrer. Nos deux marcheurs sont lourds de ce qu'ils n'ont pas encore dit. Le médecin marcheur a été prescripteur de Dépakine, l'antiépileptique de Sanofi ; pour celles qui attendaient un bébé ce fut une catastrophe. Son ami psychologue scolaire, appliquant ses schémas, culpabilisait les mamans dont les enfants étaient changés in utero par ce médicament. Il n'y a pas de marche arrière, ils font avec ça. « Quoi qu'il en coûte », c'est certain, Sanofi ne paiera pas, ne s'excusera pas. Marche ou crève

A. P.

¹ Sophie Crozier, membre du Comité consultatif national d'éthique, à propos des déclarations présidentielles (À l'air libre - Médiapart).

^{2,3,4,5,6} Extraits de discours d'Emmanuel Macron.

Bruno Le Maire, encore lui

Vous aurez été prévenus. Voilà quelques extraits de l'interview donnée par le ministre B. Le Maire au journal Le Figaro le 13 février dernier. « Une dette ça se rembourse (...), il faudra le moment venu qu'on retrouve des finances publiques qui soient saines. (...) Nous sommes le pays développé qui travaille le moins. Il faut qu'on accepte tous ensemble de travailler d'avantage. Lorsque la machine économique redémarrera, que la croissance sera de retour, oui il faudra une réforme des retraites. » c'est bien résumé la vision gouvernementale du monde d'après. »

J. L. G.

Michel piqué au vif !

Michel a 83 ans et demi. Dès l'annonce mi-janvier que l'on pouvait s'inscrire à un centre de vaccination, il a pris son téléphone pour joindre à Angers les greniers St Jean.

Une fois, trois fois, dix fois : peine perdue le centre ne répond plus et une voix numérique informe qu'elle ne prend plus d'appel, tout est complet. Devant son désarroi, ses voisins et amis Alain et Catherine prennent les choses en mains pour l'aider. Lui, Michel, il aurait bien brûler un cierge à St. Antoine de Padoue pour retrouver une inscription, mais il doutait de l'efficacité de cette requête. (L'Anjou Laïque doute aussi - NDLR). Après de très nombreuses démarches, Catherine, donnant le pedigree de Michel, trouve enfin un rendez-vous à Segré le lundi 1er février à 14h50. Hourra ! C'est fait. Le lundi matin ses amis (Alain s'était proposé de l'accompagner ayant peur d'une réaction au vaccin) demandent à s'assurer du rendez-vous qui bizarrement n'était pas informatiquement confirmé. « *Michel ? mais, mais, mais il n'est pas inscrit.* » Coup de gueule de Catherine puisque il y a bien trace de la demande. Une interlocutrice compétente exploitant une opportune défection donne un nouveau rendez-vous pour le mercredi 3 février. Ouf. Tout est bien qui finit bien.

Antécédents médicaux

Michel le 21 janvier était allé voir son nouveau médecin référent. En effet son ancienne

doctoresse lui avait annoncé fin octobre son départ à la retraite, sans ménagement, après une vingtaine d'années d'une agréable collaboration, le lâchant dans la nature sans autre forme de procès. Michel en fut froissé. Bien éduqué, il la ferma. Donc après moult recherches et heureux de la découverte d'un praticien l'acceptant comme client, (patient), après avoir présenté son dossier médical, il lui fait part de son intention de se faire vacciner. Pas de problème, je vous imprime le document d'éligibilité à la vaccination.

La dame de pique se défause

Voilà donc Alain et Michel partis pleins d'espérance sur la route de Segré. Temps clair, soleil presque chaleureux. Michel masqué à l'arrière, dossier sur les genoux et gel dans la poche. La vie est belle... Arrivés au centre de vaccination largement dans les temps. Appel des candidats juste à temps. Michel ? Présent ! Questionnaire, prise de température 36°. Au poil ! Est il éligible? Oui, à 83 ans tout de même. Présentation du document « éligibilité »... Attente dans une salle contiguë pour passer entre les mains du médecin... Tout va bien, tout va bien. Elle appelle Michel, tout va bien, tout va bien, prend le questionnaire rempli et le document de son tout nouveau praticien d'Angers, le lit, le relit. « *Pourquoi venez vous à Segré alors que vous habitez Angers ?* » Michel lui répond que c'est le seul centre qu'il avait trouvé dans le département... Relecture du document : « *Mais monsieur, il est indiqué par mon confrère : vaccin non préconisé, Pfizer/bioNtech, donc*

monsieur vous ne pouvez pas être vacciné. » Horreur et stupéfaction! Coups de téléphone au carabin diplômé dont le secrétariat ne répond « naturellement » pas. De piqûre en Segré, que nenni. Michel est écœuré. Il y a en ce moment de par le monde des millions de vaccinés avec le Pfizer et le seul qui est incompatible c'est Michel. Ils repartent vers Angers. En cours de route le « refusé » essaie d'appeler le cabinet angevin. En vain. Parvenu au Lion d'Angers, il renonce au téléphone et décide du passage et arrêt chez le « non prescripteur ». Michel le trouve à l'accueil sirotant un café avec un collègue. Il l'interpelle en retenant toute colère, (Il a déjà été souligné sa bonne éducation), lui dit l'affaire. Le référent médical, pas du tout confus, explique qu'il ne peut rien pour Michel, que le questionnaire est compliqué, qu'il y a beaucoup de case à remplir, qu'il va en refaire un autre à prendre au secrétariat. Point barre. Retour à la case départ pour apprendre au final que Michel n'avait pas besoin du document d'éligibilité pour se faire vacciner. Cette histoire ne raconterait-elle pas quelque chose des dégradations de la médecine de proximité dans la France du XXI e siècle. Faudrait-il penser comme William Dab, ancien directeur de la santé et épidémiologiste, que « la santé publique en France c'est l'armée mexicaine ». Beaucoup de généraux, peu de soldats.

Michel

Le vaccin ruse

Ah, le rusé vaccin russe. Une nouvelle tromperie au pays des oligarques mafieux, des bourreaux et empoisonneurs maladroits. Heureusement des médias, que des oligarques ne possèdent pas, nous informent en toute indépendance.

Le 11 août 2020, annoncé par le tsar lui-même: « Pour la première fois au monde un vaccin contre le Coronavirus a été enregistré. » Tel un coq gaulois l'ours russe se dresse sur ses pattes griffues et lance un orgueilleux cocorico (en cyrillique). Le lendemain, la presse française se presse...de commenter et d'instruire. Libération ose en un photomontage où un Poutine James Bond, seringue en main, sourit énigmatiquement au titre « De-

main ne meurt jamais. » Joli. Le décryptage des pages intérieures ajoute: « Annonce du vaccin russe: c'est totalement irresponsable. » La Croix résume: « Vaccin russe, on est dans le registre de la propagande pas de la science. » L'Obs confirme: « Vaccin russe, cette annonce ne repose sur aucune information scientifique. » Le Parisien avertit: « Promettre un vaccin aussi vite c'est hyper-dangereux ». Les Échos doutent fort: « La Russie se targue d'avoir homologué le premier vaccin mondial.» Le Figaro plus prudent questionne presque: « Pourquoi le vaccin russe Spoutnik V n'est pas en tête de la course planétaire. » Le monde développe (journal de référence cela oblige): « La victoire revendiquée par Poutine dans la course au vaccin contre le Covid-19 laisse les scientifiques sceptiques. Développé selon des protocoles douteux, il

est encore en phase de test. » De fait, ce 11 août 2020, le maître du Kremlin déclarait que le Spoutnik V démarrait la phase III. Du côté radio, c'était lapidaire. Europe 1: « Coronavirus, le vaccin annoncé par Poutine est non crédible. » La télévision tourne en boucle, comme LCI, que « Manipuler une information autour de la vaccination comme le monsieur Poutine est absolument irresponsable. Vladimir Poutine a la volonté d'apparaître à la pointe de la science mais ni lui ni son pays ne le sont ». Ite missa est.

L'Anjou laïque note qu'en ce mois de février 2021 le chef de la diplomatie européenne en visite à Moscou a déclaré : « Spoutnik V est une bonne nouvelle pour l'humanité. » A suivre...

Alain Paquereau

150 ans de la commune

*Il y a 100 ans, commun,
commune, Comme un espoir mis
en chantier, Ils se levèrent pour la
Commune En écoutant chanter Potier.
Il y a 100 ans, commun
commune, Comme une étoile au
firmament, Ils faisaient vivre la
Commune En écoutant chanter Clément.*

Ainsi chantait Jean Ferrat il y a cinquante ans...

L'histoire de la Commune de 1871 reste un exemple bien mal connu de ce que peut être un soulèvement populaire dans des conditions extrêmement difficiles. Il reste d'une incroyable modernité. Pour l'anniversaire de ses 150 ans, rafraîchissons-nous la mémoire pour le plaisir de nos neurones, jaunes, verts, rouges ou noirs.

Le 2 septembre 1870, l'armée impériale française de Napoléon III capitule à Sedan. Deux jours après, le 4 septembre, la République est proclamée. Le 18 septembre Paris est assiégé par les armées prussiennes. Ses effets sont dévastateurs. L'hiver est particulièrement rigoureux et la faim frappe durement les quartiers populaires. Mais le siège galvanise le peuple qui va défendre sa patrie et son honneur. La population se radicalise. Dans la plupart des arrondissements de la capitale, naissent des comités révolutionnaires qui réunissent un large éventail de courants politiques.

À la fin de l'année, se crée le Comité central républicain de défense nationale des vingt arrondissements de Paris. Dans une proclamation connue sous le nom « d'Affiche rouge » datée du 7 janvier 1871, le Comité réclame

*De très nombreux clubs
se forment. On y discute
des questions politiques
et sociales, des droits
des femmes, des droits
syndicaux*

la formation d'un gouvernement populaire. De très nombreux clubs se forment. On y discute des questions politiques et sociales, des droits des femmes, des droits syndicaux. Ce sont des organes « d'éducation du peuple par le peuple ». De nombreux journaux voient le jour, rédigés par les divers mouvements politiques révolutionnaires. Les volontaires



Il y a dix ans, dans le journal Ouest-France, Rémy Barbier, demandait qu'une plaque au nom de Gustave Le François dit Le Français soit apposée en regard de la rue Thiers. Ce dernier était un angevin communal. Instituteur, il n'a pu exercer son métier car il avait refusé de prêter serment au régime de Napoléon III. Son père était chef d'atelier à Angers, à l'École royale des arts et métiers (actuelle Ensam). Il y a eu aussi Jacques Combier, adjoint au maire de Saumur Il fut délégué par la municipalité aux congrès qui se tenaient en France, dans le but de constituer des communes décentralisées.

issus des couches populaires viennent grossir les rangs de la Garde nationale qui devient une véritable armée de 350 000 hommes. Ses bataillons se fédèrent pour coordonner leur action.

De l'autre côté, le gouvernement de Défense nationale présidé par le général Trochu a peur de ce peuple parisien en armes. Il signe l'armistice avec les Prussiens le 28 janvier 1871. Les conditions imposées par Bismarck sont très lourdes. Après tant de souffrances et de sacrifices, l'armistice provoque la colère des Parisiens. Ils se sentent trahis.

Dans ce climat tendu, des élections sont organisées. L'Assemblée nationale élue à la suite de ce scrutin est royaliste et rurale.

Elle nomme comme chef de l'exécutif Adolphe Thiers, l'ancien ministre de l'Intérieur impliqué dans le massacre parisien de 1832 sous le règne de Louis Philippe. Thiers propose de faire enlever les canons à Montmartre. Des canons que les Parisiens ont ac-

quis par souscription pour défendre la ville contre les Prussiens.

Au petit matin du 18 mars, Thiers lance ses troupes sur Montmartre pour récupérer les canons. Il n'y a guère de monde sur la butte, mais l'opération ne se déroule pas aussi rapidement que prévu. Les blanchisseuses et d'autres travailleurs avertissent le Comité de vigilance de Montmartre qui alerte la population. Femmes, hommes et enfants entourent les soldats de leur sollicitude et les nourrissent. Le général Lecomte qui commande veut éviter cette fraternisation et, après un avertissement, ordonne de tirer sur la foule où femmes et enfants sont au premier rang.

C'est là que tout bascule. Les soldats refusent de tirer et mettent « crosse en l'air ». Ils fraternisent avec la population. L'insurrection commence. Le gouvernement s'enfuit à Versailles. La Garde nationale occupe les bâtiments officiels, préfecture de police, etc... Le soir, le Comité central de la Garde nationale s'installe à l'Hôtel de ville.

Une vingtaine d'inconnus se trouvent maîtres de la ville. C'est ainsi que débute la Commune de Paris... Une véritable démocratie directe s'installe pendant 72 jours. Incroyable ce qui a été réalisé en deux mois et demi !

La modernité de la Commune, c'est aussi le rôle joué par les femmes. Certes, elles n'ont pas encore le droit de vote, mais elles n'ont rien à perdre. Elles ont tout à gagner, par-dessus tout, la reconnaissance de leur dignité. Les Communardes mettent tout leur espoir dans la Commune, en la protégeant dès le premier jour. Les ouvrières gagnent moitié moins que les hommes, elles sont méprisées, humiliées par leur patron, leurs chefs et même parfois par leurs compagnons de travail. Les violences intra-familiales ajoutent à leur détresse. Leur quotidien, c'est l'enfer de la pauvreté. Les femmes s'emparent dans leur diversité de toutes les possibilités ouvertes par les formes de démocratie directe et participative de la Commune. Après 72 jours, le 21 mai, les troupes versaillaises entrent dans Paris. C'est le début de la semaine sanglante. L'espoir est mis au charnier...

Sylvie Cognard et Rémy Barbier

Références : Le Paris de la Commune (1871), sous la direction de Jean-Louis Robert, Sylvie Aprile, Laure Godineau, Claudine Rey, Jacques Rougerie - édition Belin, septembre 2015

Le contrôle fiscal en chute libre

Chaque année le gouvernement présente les résultats du contrôle fiscal. Pour l'année 2019 – derniers chiffres connus – le Ministère de l'Économie et des Finances se vante d'une « année record » en la matière. Si l'on va plus avant dans l'examen des données chiffrées, ce qui en ressort ne mène pas à la même conclusion, loin de là. **Explications.**

D'abord sur la fameuse « année record » vantée par le gouvernement. Tout dépend comment on présente les résultats obtenus.

Au cas particulier, le chiffre indiqué cumule les résultats de 2019 auxquels sont ajoutés les reliquats des sommes dues en 2018 et payées en retard, ce que se garde bien de préciser le ministère... Mais au-delà de ce point particulier, c'est à l'évolution des résultats obtenus sur la durée qui est véritablement significative.

De ce point de vue, les chiffres sont têtus : le nombre de contrôles diminue et les résultats financiers s'écroulent.

Deux types de contrôle sont mis en œuvre pour les particuliers comme pour les entreprises : le contrôle sur place consistant à examiner tous les documents d'une entreprise ou d'un particulier et le contrôle sur pièces consistant à analyser les déclarations produites par les contribuables. Sur la période 2011/2019, le nombre de contrôles sur place

est passé de 51 441 à 45 114. Sur la même période, le nombre de contrôles sur pièces en matière d'impôt sur le revenu est passé de 686 442 à 330 858. Le montant des redressements opérés après contrôle passe de 16,15 milliards d'euros en 2018 à 13,86 milliards en 2019.

On observe le même recul s'agissant de l'engagement de poursuites judiciaires avec une baisse des condamnations pour fraude fiscale de 934 en 2008 à 586 en 2017 comme le constate la Cour des comptes dans son rapport sur la fraude aux prélèvements obligatoires publié en novembre 2019.

Pourquoi une telle régression ?

Il y a d'abord une régression des moyens humains mis en œuvre.

Selon la Cour des comptes, il y a eu 1733 emplois supprimés entre 2012 et 2016 tant parmi les vérificateurs que les autres agents en charge du contrôle fiscal.

Le nombre d'agents affectés dans un service de contrôle fiscal est actuellement évalué à environ 10 000 agents, il était de 12 575 en 2014 soit une baisse de plus de 20 %.

Globalement, depuis le milieu des années 2000, plus de 3 000 emplois ont été supprimés dans les services de contrôle et de recherche. Comme le note la Cour des comptes dans son rapport précité « (...) la baisse des effectifs de la Direction Générale des Finances Publiques, et plus particulièrement du

nombre de ses vérificateurs (...) a conduit à une diminution du nombre de contrôles sur place (...) ».

Autre élément d'explication, la mise en œuvre en matière fiscale de la loi « ESSOC », loi « Pour un État au service d'une société de confiance » dont le fondement est simple : lever toute entrave à la sacro-sainte liberté d'entreprendre.

Concrètement, il s'agit d'ériger le « droit à l'erreur » en règle. Cela conduit à un renversement de perspective du contrôle fiscal, désormais davantage considéré par les pouvoirs publics comme un audit voire une prestation de service au contribuable ou à l'entreprise contrôlés que comme un contrôle mené au service de l'intérêt général dont l'objectif est d'identifier l'impôt éludé et de sanctionner la fraude.

En fait les dispositions de la loi ESSOC en matière fiscale conduisent à une forme d'impôt négocié en cours de contrôle, les redressements acceptés mettant fin au dit contrôle mettant fin à la poursuite des investigations. Ces résultats sont la concrétisation des politiques publiques voulues par l'actuelle majorité politique.

Son silence à propos des récentes révélations sur l'évasion fiscale au Luxembourg par les grandes fortunes françaises est de ce point de vue éloquent.

Jean-Louis Gregoire

Nos amis les bêtes

Les députés ont passé trois jours **L**au chevet des animaux. Comme un troupeau de moutons, ils ont adopté à l'unanimité et voté un texte protégeant nos amis les bêtes de la maltraitance qu'elles subissent.

L'initiative menée à l'instar de députés « Marcheurs » recueille ainsi les fruits d'une réflexion profonde sur le bien-être animal. Chaque espèce sera protégée physiquement, psychologiquement.

Comme leurs cousins à deux pattes, qui quêtent leur nourriture dans les poubelles aucune espèce ne devra « souffrir de faim ou de soif ». Comme les SDF qui crèvent de froid dans les rues, ces braves petites bêtes devront « vivre dans un environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable ». Comme ces femmes qui meurent chaque jour sous les coups de leur tortionnaire, ils n'auront plus à « souffrir de douleurs, de blessures

ou de maladies ».

Comme pour les bourreaux de ces enfants maltraités, placés et violés, les animaux pourront « exprimer les comportements naturels propres à l'espèce ».

Comme ces anciens dans les EHPAD covidés, nos amis les bêtes ne devront « pas éprouver de peur ou de détresse... » induites par des souffrances psychologiques.

Donc, comme notre beau pays ne vit actuellement aucune difficulté, aucune crise, aucune misère, le gouvernement et les Marcheurs qui lui tiennent la main, brossent nos cousins à quatre pattes dans le sens du poil et les mammifères marins sous leurs nageoires.

Le plan de nos élites en faveur du bien-être animal passe avant ceux attendus pour les personnes âgées malades, pour les étudiants déprimés, pour les chômeurs et les populations qui vivent dans la précarité.

Quel bonheur de constater que l'Assemblée Nationale reconnaît en l'animal « un être vivant doué de sensibilité » !

Faut-il imaginer que les nouveaux électeurs des « En Marche » seront les animaux de compagnie ou ceux de cirque ? Serait-ce une tentative pour glaner des bulletins de vote ?

Si l'opinion publique que l'on dit sensible à la cause animale se mobilisait contre les multiples misères humaines, le monde n'en serait-il pas meilleur ? Il est vrai que l'on dit que ceux qui n'aiment pas les bêtes n'aiment pas les hommes. Pas sûr !

J'arrête ce billet, caresse le chat qui dormait sur mes genoux et me lève du tapis car le chien m'appelle... C'est l'heure de la soupe !

Jean-Paul Girard

Une EPS toujours menacée

Les enseignants d'Éducation physique et sportive scolaire ont toujours des raisons spécifiques de suivre les mouvements revendicatifs du personnel de l'Éducation nationale. Le contexte actuel avec la pandémie a mis en exergue les questionnements autour de la reconnaissance de l'EPS et de ses personnels. La situation de l'EPS est préoccupante voire grave car elle régresse dans son ambition culturelle, elle perd tout ce qui fait d'elle une discipline scolaire et ceci se fait à petits pas, par petites touches.

Depuis 2016, avec les nouveaux programmes et le socle commun, pendant que l'école est recentrée sur les fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui, l'EPS : discipline scolaire est en train de disparaître :

- plus évaluée en tant que telle au DNB, l'EPS devient une discipline contributive à l'atteinte de grands objectifs dont on retiendra la santé, finalité développée

- actuellement par notre Ministre de l'Éducation Nationale avec un nouveau dispositif : « *Bouger 30 minutes, chaque jour* » mais par le SNEP/FSU syndicat majoritaire des enseignants d'EPS : même si c'est bien « *apprendre en EPS, c'est mieux* » !

- Plus de référentiels nationaux par activité physique sportive et artistique au BAC,
- Baisse horaire en voie professionnelle,
- Des contenus sans exigences sur tout le second degré maintenant, qui annoncent l'adaptation au local, au lieu de définir des objectifs nationaux pour toute une classe d'âge.

- Seul petit point de lumière dans ce paysage si sombre : la création d'un enseignement de spécialité EPS au lycée pour la rentrée 2021 grâce à l'activité intense entreprise par le SNEP-FSU et par la profession (pétitions).

L'adaptation au local serait devenue la nouvelle règle « imposée », mais une EPS qui s'adapte, c'est la baisse des exigences sur les contenus alors que nous devons permettre à nos élèves d'accéder à une culture physique

et artistique de qualité.

confusion entre le temps scolaire et le temps hors scolaire

Le risque est grand de passer d'une discipline scolaire à une activité scolaire... Et le cap va être franchi en mai 2020 par le lancement d'un nouveau module le 2S2C (sport, santé, culture, civisme) par notre Ministre de l'Éducation Nationale utilisant la période transitoire du déconfinement.

Mr Blanquer a profité de la complexité de la situation de la pandémie pour instaurer la confusion entre le temps scolaire et le temps hors scolaire, et tenter de faire de 2S2C une alternative à l'organisation de l'école actuelle, à renvoyer tout ce qui n'est pas « fondamentaux » hors de l'école. Heureusement, seulement quelques communes ont manifesté leur intérêt pour ce dispositif en juin 2020.

Il n'est pas le premier à le faire. C'est une



permanence de l'histoire de notre discipline, rappelons par exemple ce qu'écrivait P. Barret en 2006 dans la « République de l'école » conseiller du cabinet de J.P Chevènement : « Quel est l'intérêt des enfants et des adolescents ? Pratiquer autant qu'ils ont envie le sport de leur choix. Avec des profs certifiés d'EPS qui travaillent 20h par semaine, ça coûte cher, très cher. On pourrait faire aussi bien avec des personnels formés et recrutés comme ceux qu'on emploie dans les clubs de gymnastique privés, lesquels donnent toute satisfaction ».

Puis apparaît le dispositif « cours le matin, EPS et Sport l'après-midi » c'est le « SPAM »

de N Sarkozy initié par son DGESCO Blanquer qui ajoute : « l'EPS ne fait plus Partie des cours ! »

La profession a toujours réussi sur le long terme à mettre en échec tous ces dispositifs pour installer une discipline reconnue dans le cadre de l'école obligatoire.

Pour de nombreux jeunes, leur seule pratique sportive c'est l'EPS !

Il n'en demeure pas moins qu'il y a danger grave et imminent pour l'EPS elle-même.

Le 14 janvier 2021, le gouvernement annonce la suspension de l'EPS en milieu couvert en plein hiver. C'est un mélange d'incompréhension et de colère qui animent les profs d'EPS. « L'EPS est la dernière roue du carrosse » : dit Benoît Hubert secrétaire national du SNEP/FSU : y a t'il eu des clusters en EPS ? Pourquoi notre discipline ?

L'EPS est maltraitée alors que M Blanquer annonçait dans sa circulaire de rentrée que l'année 2020-2021 sera caractérisée par le développement du sport et de la culture dans

la vie de chaque élève, l'EPS sera au coeur de cette priorité.

Cette semaine, 5ème édition de la semaine olympique et paralympique, M Blanquer met l'accent sur la santé en incitant les professeurs des écoles à faire bouger 30 minutes par jour mais cela ne l'empêche pas de prendre des mesures qui vont totalement à l'inverse d'un développement de l'EPS à l'école primaire !

En même temps, il diminue de manière dras-

tique les horaires de formation en EPS dans le cursus des professeurs des écoles. Communiquer sur les enjeux de santé avec « Bouger 30 minutes par jour » ne répond pas à la question de l'EPS dans les écoles aujourd'hui.

Toutes ces contradictions interpellent ?

Nous sommes très nombreux à ne pas accepter une telle situation, à voir « *le métier* » et sa reconnaissance se dégrader. Rien n'est inéluctable, nous devons continuer à agir pour les générations futures, pour la discipline.

Le Snep/fsu 49

Humeurs et poème

Cher animal,

*Je n'ai jamais pu t'approcher
Car trop haut perché,
Mais ton chant résonne à mes oreilles
Comme une musique qui n'a pas son
pareil,
Il vient de ton abdomen
Qui confère à ton spécimen,
Un son puissant et métallique
Se multipliant à l'identique,
Sous la plume d'un écrivain
Ton charme ne fut pas vain,
Et si comme la fourmi
Tu n'as pas tout compris,
A l'approche de l'hiver
Tu n'en avais que faire,
Ta quête de liberté
Ne pouvait te voir enfermée,
Je ne sais quel fut ton destin
Pas plus que je connais le mien,
Mais nous avons un point commun
Ne plus soucier du lendemain.*

Armelle

Sanofi entreprise transnationale française, grand groupe pharmaceutique tient les deux bouts de la chaîne capitaliste : elle distribue des dividendes et licencie ses chercheurs. Résultats, pas de vaccins pour le peuple et des investisseurs repus. Et, si on délocalisait Sanofi à Cuba. Plus simple, certes, serait de nationaliser sur place. Mais comme l'habitude est une seconde nature pourquoi ne pas suggérer cette idée de délocalisation au Président.

On ne peut pas être bon partout

Le même jour, vers le 15 janvier, la presse a diffusé deux informations :

- Nous avons signé un contrat avec la Grèce pour la vente de quinze Rafales.

Samuel Paty

Indésirable au collège d'Ollioules

J'ai eu mal à la République en lisant cet article relevé dans Charlie Hebdo.

« *Des pétochards !* » C'est ainsi que Robert Beneventi, maire LR d'Ollioules, commune proche de Toulon, désigne les enseignants du collège Les Eucalyptus, qui ont refusé de rebaptiser leur établissement du nom de Samuel Paty.

« *Nous avons obtenu l'accord de la famille du défunt* », explique l'édile. Même chose pour le Conseil départemental qui gère les collèges et le principal.

Unanimité au Conseil municipal, à qui je souhaitais proposer une délibération. Et puis tout s'est effondré.

Sans avertir le maire, le principal de l'établissement lance un sondage en interne sur le site Pronoto. Les résultats tombent : 100% des profs, 89 % des parents, 69 % des élèves refusent que leur collège soit rebaptisé Samuel Paty. « *Ça veut dire quoi* », s'indigne Robert Beneventi. « *Que les terroristes ont gagné* ».

Petit tour devant le collège. Ambiance parano. Les ados s'agglutinent devant le portail. « *On n'a pas le droit de vous parler*. » Les surveillants chassent ceux qui veulent s'exprimer. Au coin de la rue, d'autres mêmes m'attendent. Tous ont voté contre le change-



ment de nom. L. ...14 ans, élève de troisième: « *On n'a pas envie de Paty dans notre dos, comme une cible pour les terroristes.* » M. ...15 ans : « *Alors on va modifier le nom des lycées et des collèges à chaque attentat ? C'est du délire, non ?* » Le principal finit par se pointer : « *Je n'ai pas le droit de vous parler. Voyez avec l'inspecteur d'académie.* » Ce dernier, au téléphone, calme le jeu. Ce vote : « *c'est plus l'expression de leur douleur qu'un refus de leur part.* » Un prof m'appelle : « *Sur-tout, ne donnez pas mon nom. Je veux juste vous dire qu'on craint tous de finir comme Samuel...* » .

C. Ardi

Passez que l'on nous infantilise avec le Covid-19 ! On voudrait nous réduire à l'état de carpette.

« Les Français, tous des veaux », avait dit le Général de Gaulle.

Tous ? Non, pas les lecteurs de l'Anjou laïque... et espérons-le de nombreux autres.

J. G.

Circulez y' a rien à voir !

C'est le 17 mars 2020 que l'assemblée nationale créait une « mission d'information sur la gestion de la crise sanitaire ». Convenons que ce possible contre pouvoir est un moment favorable à la démocratie. Cette mission « transversale à durée indéterminée » est alors présidée par Richard Ferrand qui promet qu'elle durera aussi longtemps que l'état d'urgence serait en vigueur. Cet état particulier de l'état est,

depuis le 20 janvier prolongé jusqu'au 1er juin 2021. Entre temps cette commission s'est dotée des pouvoirs d'une commission d'enquête. Elle publiait le 2 décembre 2020 un rapport sévère sur l'impréparation de l'état face à la pandémie. Les députés attendaient l'ouverture d'une troisième étape de la vie de cette commission. Est-ce parce qu'ils avaient demandé l'audition du ministre de la santé qu'ils ont appris « qu'une

mission ça avait un début et une fin. » Et là ce serait plutôt la fin. C'est ce que propose Julien Borowczyk président de la dite commission qui applaudit par ailleurs à la « bonne gestion de la vaccination ». Le plus difficile c'est toujours de tenir ses promesses, sauf celle du « glissement autoritaire ».

A. P.

Le Petit Pavé, Gérard Cherbonnier

Le lien social que représente le livre ne peut pas être mis à l'écart lorsque la société souffre.

La culture n'étant pas pour nos gouvernants un bien essentiel, nous avons demandé à Gérard Cherbonnier, responsable des éditions du Petit Pavé, comment l'édition faisait front.

Quels sont les effets de la crise sanitaire sur vos activités d'éditeur ?

Une précision d'abord. Il y a plusieurs catégories d'éditeurs. Il y a l'industrie du livre, les grands groupes qui ont plusieurs maisons d'édition ; ils appartiennent à des groupes industriels et financiers. Et existent les éditeurs comme le Petit Pavé, dits indépendants. Tous ont fait des livres, mais nous ne faisons pas le même métier, et nous n'avons pas la même lecture de la crise. Par ailleurs, pour que ce soit clair, ce n'est pas dans la qualité des ouvrages, des auteur-e-s et de leurs écrits que se situe la différence. D'un côté il y a l'obligation de rentabilité vis-à-vis des actionnaires, de l'autre, chez les indépendants, une prise de risques sans compte à rendre.

Le premier effet de cette crise est d'avoir cassé la chaîne du livre (auteur, éditeur, diffuseur, libraire) qui est indispensable pour faire vivre un livre. Le lien social que représente le livre ne peut pas être mis à l'écart lorsque la société souffre. Dans le même temps les manifestations, salons, événements sont tous annulés. Pour le Petit Pavé ils sont indispensables pour faire connaître nos livres, leurs auteurs. Nous n'avons pas comme l'industrie du livre accès aux médias, qui appartiennent souvent au même groupe financier et industriel. De notre côté nous avons annulé nos propres manifestations et rencontres, dont celle prévue pour les 25 ans de nos éditions ; un coup au moral. Aujourd'hui, aucune visibilité, ni information à 2,4 et 6 mois.

Concrètement, quel(s) impact(s) sur votre maison d'édition ?

Nous naviguons et gérons à vue. Impossible de connaître l'impact de la pandémie lorsqu'elle prendra fin ; surtout, il faut bien y mettre une dose politique. Reviendrons-nous au monde d'avant ou au contraire, donnerons-nous plus d'importance à l'humain, ce qui aurait des répercussions directes sur la culture, sur le livre ?

À ce jour nous tenons le coup sur le plan de la trésorerie, malgré les charges qui restent identiques, grâce aux ventes directes obtenues par notre proximité avec les lecteurs.



Nos auteur-e-s et des lecteurs se sont transformés en « colporteurs », proposant à leur entourage les livres qu'ils ont aimés. Cette solidarité a ses limites et s'essouffle. Inquiétant pour notre trésorerie. Le nombre de nouveautés que nous pourrions sortir en 2021 et 2022 sera affecté.

Fermeture des librairies, une erreur grave

Des contraintes sanitaires pouvaient être suffisantes, à l'exemple des grandes surfaces, cela nous aurait permis de garder un lien avec les lectrices, les lecteurs.

Quel soutien la presse vous apporte-t-elle ? Les libraires locaux jouent-ils le jeu en mettant en évidence les ouvrages que vous éditez ?

La presse régionale et nationale rapporte bien les difficultés que nous rencontrons, mais cela ne peut être qu'un moyen de pression sur les mauvaises décisions du gouvernement, pas un remède. Pour les libraires, étant donné leurs difficultés (horaires, confinement, couvre-feu...) la tendance est plus encore qu'à l'habitude de mettre en avant les auteurs qui passent à la télé.

Ne considérez-vous pas qu'il y a incohérence entre le fait d'ouvrir les marchés alimentaires et d'interdire les salons du livre ?

Bien sûr, le meilleur exemple c'est le salon d'histoire de Blois, fin octobre, auquel nous avons participé. Masque obligatoire, rien de plus. Aucun foyer de contamination n'a été détecté. Il était difficile d'annuler ce salon, les auteurs vedettes invités étant Edouard Philippe et François Hollande !

Mais des aides gouvernementales sont annoncées

Oui, c'est vrai. Nous avons passé beaucoup de temps à remplir beaucoup de dossiers. Il y a eu des réponses claires : « Vous n'y avez pas droit, votre chiffre d'affaires est insuffisant, ou vous n'avez pas perdu 50 % de votre C.A. » Pas de réponse également. Restent les aides auxquelles on a droit ; des prêts à rembourser en 2022 et 2023. Nous avons accepté un prêt de 10.000 euros. Bouffée d'air aujourd'hui. Il faudra rembourser demain, mais de quoi sera fait demain ?

De quelle façon le secteur livre pourrait-il se réinventer ?

Faisons abstraction des choix politiques qui détermineront notre futur et celui du livre. Je dirai que nous avons constaté, plus encore avec cette crise, que si le pluralisme existe grâce aux éditeurs indépendants, pour la diffusion du livre au niveau national (comme pour les idées), ce pluralisme est confisqué par quelques grands groupes. Cela s'accroît avec les réseaux sociaux. Les éditeurs indépendants devront peut-être à l'exemple des « agriculteurs bio » créer leur propre système de distribution avec, pour la promotion de leurs livres, leurs propres manifestations littéraires, leurs propres prix littéraires, ouvrir leurs propres points de vente, leur propre site marchand sur internet. Cette tendance existait déjà avant la crise au Petit Pavé et était prônée par l'association des éditeurs indépendants « L'autre livre », dont le Petit Pavé est membre fondateur. Cela risque de devenir une évidence et un besoin indispensable pour tout éditeur indépendant.

Propos recueillis par Jean Goblet

700 titres

Les éditions du Petit Pavé sont nées en 1995. Elles publient à compte d'éditeur plus d'une vingtaine d'ouvrages par an dans différentes collections, de la poésie aux policiers en passant par les essais et la jeunesse, soit plus de 700 titres au catalogue et une vingtaine de prix littéraires de l'Académie française au prix du livre insulaire.

Le Rire du singe, (suivi de deux nouvelles), de Patrick THARRAULT, éditions Bookelis

J'avais, dans un précédent numéro de l'Anjou Laïque, écrit tout le bien que je pensais, alors, du premier roman de Patrick Tharrault : Dans les couleurs du siècle. Je vais récidiver !

Patrick excelle dans le genre roman policier réaliste et dans la fiction. Des trois petits textes qu'il nous donne à lire dans cet ouvrage, le premier appartient au genre polar. Le second se situe davantage dans le domaine du fantastique et le troisième relève du champ de la psychologie.

Le premier, qui donne son nom au livre, et qui est le texte le plus développé des trois, est un bel exemple de roman policier qui pourrait, un peu étoffé, figurer sans problème, dans la prestigieuse Série noire. L'histoire est d'une belle cohérence, qui se fonde sur les rapports entre les deux protagonistes principaux, Coco et un curé très particulier. La construction de l'intrigue – qui évoque la question du crime contre l'humanité – porte vers une fin inattendue, originale mais tout-à-fait logique. Attention, l'histoire n'est ni moralisatrice ni didactique, elle reste, de bout en bout, romanesque.

Les deux autres textes, plus brefs, sont en fait deux nouvelles. Deux petits bijoux de création et d'imagination.

L'un, Circuit, appartient à un autre genre que le récit policier car il s'agit de fantastique et, plus précisément, de transformation, qu'il est aussi possible de lire comme un conte philosophique. Le lecteur se souviendra de textes ou de films comme La Mouche.

L'autre, Les Regardeurs, appartient à un troisième genre. Il constitue une plongée dans la pensée et l'introspection d'un individu. L'exercice fut d'autant plus délicat à rédiger qu'il s'agit, pour l'auteur, de se glisser dans la pensée d'une femme, et d'une femme qui est souvent invisible. Reconnaissons que la nouvelle est particulièrement réussie.

L'une des particularités du style de Patrick Tharrault est l'étendue de son lexique et la précision de ses descriptions. Je pense, notamment, à la manière dont il restitue l'ambiance des fêtes foraines. Une autre singula-

rité est sa grande utilisation du dialogue. Le lecteur a parfois l'impression d'être plongé dans un scénario de film. Cette manière d'écrire rend le texte très vivant et la progression est vraiment agréable.



Chaque amateur sait que le roman policier français, à partir des années 1970, prit un tournant plus politique. Albert Simonin et Léo Mallet furent éclipsés au profit de Patrick Manchette et Didier Daeninckx. Patrick Tharrault s'inscrit, avec une talentueuse pertinence, dans cette belle fratrie. Les états d'âme des gangsters et les histoires troubles dans les bars de nuit laissent désor-

mais la place aux difficultés de vivre, aux problèmes entre les hommes, à la mémoire de la douleur. Il reste, à Patrick, à rédiger de nouvelles histoires car ses lecteurs attendent avec impatience de lire ses prochains romans.

Michel Perraudau

Livre d'ici

Les en dehors – Stéphane BEAU – 186 pages – Éditions du Petit Pavé. Publié il y a dix ans, sous-titré *La liberté pour horizon, dans ce roman prémonitoire l'auteur imagine les conséquences sur la société et les individus d'une épidémie, non pas de coronavirus mais de peste, venue de Birmanie. Malgré quelques exagérations inévitables (encore que ...), la fiction s'éloigne finalement assez peu de la réalité de notre vie perturbée par la Covid-19.*

Léopold, lassé de sa vie de libraire, a tout vendu pour acheter loin de la civilisation, dans le sud de la France, au milieu de bois et de champs, un bout de terrain avec une bicoque. Réparée sommairement, elle lui suffit. L'eau vient d'un puits et la lumière d'une lampe à pétrole. La nature, ses poules et ses lapins lui fournissent l'essentiel, sauf le riz et les pâtes qu'il achète chez l'épicier du village avec l'argent que lui rapportent les menus travaux effectués chez Gilbert, un retraité. Un jour, il rencontre Colas, un petit garçon qui lui apprend la fermeture de l'école à cause de la peste. Pour en savoir plus, il se rend chez le retraité en coupant à travers champs pour

échapper aux gendarmes qui contrôlent les routes et exigent la présentation d'un laissez-passer, aidés en cela par des miliciens locaux armés de fusil de chasse. Gilbert lui apprend que les morts se multiplient. Tous les déplacements sont interdits. Courageusement le gouvernement a quitté Paris. Le président de la République demande aux Français de « *rester calmes et dignes et de respecter les consignes sanitaires préconisées* ». Les contrevenants se retrouvent enfermés dans un centre de confinement. Dans les villes les survivants se battent pour un sac de riz, un bout de pain. Les viols collectifs, les pillages se multiplient. Les autorités, police et armée, n'y mettent plus les pieds.

La lutte pour la vie

Inquiet pour l'enfant, il cherche à prendre de ses nouvelles. Arrivé juste à temps, il se trouve dans l'obligation de tuer la tante et l'oncle de Colas sur le point de le sacrifier dans l'espoir insensé que le sang versé d'un innocent suffirait à éloigner la peste. Tous deux se réfugient dans la forêt et vivent des produits de la nature. Mais celle-ci recèle aussi des dangers. Une vipère mord le garçon. Un sérum antivenimeux

est indispensable. Contraints de sortir de leur refuge pour trouver un docteur, après l'injection du sérum, les gendarmes les conduisent en quarantaine dans le centre de confinement. Ils apprennent très vite par l'intermédiaire d'une jeune femme, Louise, qu'en réalité on n'en sort qu'une fois mort. Pour échapper tous les trois à ce destin funeste, ils bâtissent un plan d'évasion qui réussit. Cambriolant, si l'on peut dire, une maison occupée par un cadavre en décomposition, Léopold y trouve quelques provisions, un transistor, une carte de la région et deux vélos avec lesquels ils atteignent, par des chemins discrets, des grottes troglodytes. Ce sera leur abri pour l'hiver. Encore une fois la nature pourvoira à leurs besoins, champignons, baies châtaignes et lapins pris au collet. Un matin, le transistor leur apprend l'arrivée du remède tant attendu, la victoire sur l'épidémie et la fin des contraintes. En guise de *happy end*, Colas, Louise et Léopold emménagent dans la bicoque que l'ex libraire s'active à réparer puisque au terme de cette aventure il a maintenant une famille.

Yves Mulet Marquis

Jean Bidonneau¹

Il naît au milieu des vignes du Layon où ses parents étaient instituteurs. Mais contrairement à eux, qui militaient à la Ligue des Droits de l'Homme, il ne paraît s'intéresser qu'à ses études d'allemand. Ainsi il obtient l'agrégation au moment où éclate la guerre d'Espagne. Pour lui, c'est une révélation. Et à la fin de l'année 36, il s'engage dans une unité allemande des Brigades Internationales. Il se bat en Catalogne ; mais après la bataille de Teruel, lui et sa brigade doivent refluer et le voilà à la frontière française du Perthus, où la gendarmerie le capture pour l'envoyer au camp de Rivesaltes. Arrive la guerre franco-allemande. Il est envoyé comme cuisinier dans une casemate de la Ligne Maginot. Avec l'armistice de 40, c'est

le cafoüllis de l'exode... et le voilà à Saumur où ses parents se sont retirés. Là, dans l'est du Maine-et-Loire il entre dans la résistance. Déguisé en prêtre, il sillonne toute la région à bicyclette (des messages cachés dans le guidon). Il adhère au FTPF puis au Parti Communiste Français. Il participe à la libération de Saumur. Au lendemain de la Libération, sa pratique de l'allemand remarquée par les instances du PCF fait qu'il se retrouve dans un contingent de militants envoyés dans la zone soviétique d'Allemagne. Il ne réagit pas quand Soljenitsyne dénonce le totalitarisme en URSS, et cela parce que de non communistes, comme Sartre ou Camus, condamnent l'auteur de L'Archipel du Goulag. En 1953 éclate une grève

très dure des ouvriers de Berlin, grève qui s'étend à toute l'Allemagne de l'Est, et qui est noyée dans le sang par la police locale soutenue par l'Armée Rouge. Pour Jean Bidonneau, l'URSS n'est plus « le guide ». Elle a perdu le charisme qu'elle avait développé depuis la Révolution de 1917 à la Seconde Guerre Mondiale. Jean Bidonneau quitte ses fonctions et le PCF. Il obtient finalement un poste d'allemand dans un institut privé de Saumur et ne milite plus désormais qu'à la Ligue des Droits de l'Homme.

J P Brachet

¹ À la mémoire de l'angevin Jean Poperen, militant national de lutte des classes.

États-Unis

La construction laborieuse de la démocratie

Au moment de leur indépendance en 1776, les 13 colonies britanniques de la côte atlantique instaurent la démocratie (sic) en disant: « Il n'y a pas d'imposition sans représentation. » La construction des États-Unis s'est faite en particulier par le chemin de fer qui s'installe au 19e siècle, en refoulant au-delà des Appalaches les autochtones: les Indiens. Cela a été possible après l'acquisition de l'immense Louisiane sous Bonaparte. Quant à la frontière sud, elle est constituée peu à peu aux dépens du Mexique à partir du Texas actuel, puis de la Californie, de l'Utah et du Nevada. Le 19e siècle, c'est le Far-west et en 1862 l'Homestead Act permet à toute famille de revendiquer un territoire où elle serait établie depuis 5 ans¹. C'est "La ruée vers l'or" (Charlie Chaplin - Charlot) en fonction « d'une destinée manifeste » celle voulue par une « volonté divine ». Le sentiment religieux prédomine aux origines : l'Amérique est une terre promise. Ce mes-



sianisme a été apporté au début du 17e siècle par les puritains, puis les quakers persécutés en Angleterre (c'est l'époque où on expulse les paysans de leurs terres). N'oublions pas le préambule de la déclaration d'indépendance : « Tous les hommes sont créés égaux. Ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables. » Parmi ces droits on retrouve la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Dès le début, on note une vive opposition entre les « fédéralistes » partisans d'un État fort et ceux qui s'appuient sur la liberté des propriétaires (en particulier les planteurs installés dans le Sud, producteurs de coton, tabac, maïs, etc...). Chacun des États arbore sa constitution. Celle-ci ignore les « sauvages », les femmes et les esclaves².

L'immigration européenne a été massive, à partir de la deuxième moitié du 19e siècle jusqu'en 1914. Elle provient de l'Angleterre en pleine révolution industrielle, d'Irlande ravagée par la famine et d'Allemagne sans compter les juifs d'Europe Orientale fuyant

les pogroms, mais aussi des Polonais et des Italiens, surtout du Sud fuyant la misère. Alors que l'immigration asiatique est, elle, contenue par la législation au cours des années 1880. Tout cela provoque des tensions entre protestants et catholiques. Au total tout cela montre que nous avons à faire à la construction d'une démocratie chaotique. En témoigne la délation de masse grâce aux réseaux sociaux qui amènent les citoyens américains à se méfier de l'État, à oublier, pudiquement, le racisme³. Et le droit de vote ne date que de 1965 pour tous. Ce communautarisme identitaire se complique par un individualisme qui se manifeste par la détention personnelle d'armes de guerre⁴. Et tout cela au nom de la liberté, mais de quelle liberté?

J P Brachet

¹ Sans compter les territoires pris aux Indiens, qui sont parqués dans l'Oklahoma.

² La ségrégation durera jusqu'en 1954, scolaire tout du moins.

³ Il faut attendre la Guerre de Corée (1950-53) pour que les soldats blancs et noirs se mélangent dans les mêmes unités.

⁴ Dans certains états du sud et de l'ouest, se promener les armes à la main est licite.

En 1886 à Chicago des militants syndicalistes sont arrêtés quelques jours après les manifestations du 1er Mai, le mouvement s'étant prolongé. 5 d'entre eux sont condamnés à mort, 4 sont pendus et le dernier se suicide. C'est à leur mémoire que le 1er Mai est devenu la fête du travail dans le monde entier.

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Vitesse

Vous croyez-vous possible de vous déplacer à 4 km/h? Bien sûr me direz-vous. Il me suffit de marcher d'un pas énergique. Mais à 100 km/h, 1100 km/h, 107000 km/h, 850000km/h, et plus étonnant encore 2300000 km/h ?

Réponse de la devinette précédente : Tour Eiffel

Si toutes les dimensions sont réduites dans un rapport 1000, cela signifie que les longueurs sont divisées par 1000, les surfaces par 1000² et les volumes, donc la masse, par 1000³. La masse du modèle réduit de 32 cm de haut serait de 9000 t/10⁹ = 9 g ce qui rend sensible la légèreté de la construction réelle.

Lorsque l'on repeint la tour, 60 tonnes de peinture sont nécessaires pour couvrir les 250000 m² soit 240 g/m². Notre modèle réduit à une surface de 250000/1000000 m² = 0,25 m². Il lui faudrait donc 0,25 x 240 = 60 g de peinture. Ce calcul suppose que l'on applique la même épaisseur de peinture sur la tour et son modèle. Si l'épaisseur de peinture est réduite dans la même proportion que les autres dimensions, il suffirait alors de 60 mg de peinture !

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement :

1 favorisera. 2 arriver à ses fins. 3 il en manque un peu pour être une teigne / jadis il rejetait la terre de part et d'autre. 4 pèseras. 5 extraite du fragon / il peut vous monter au nez. 6 en boule chez une personne irascible / prince Troyen. 7 métal précieux / Brest -Strasbourg./ pronom. 8 bouffait familièrement. 9 l'inepte en enfile beaucoup / article. 10 Ils sollicitent des louanges

Verticalement :

A eau-de-vie du Gers. Bée il ne dort pas la nuit . C grand rapace / il reçoit la poutre. D cardinaux / pout avoir de la neige en cuisine. E empereurs d'Orient / to be or not to be. F manque de souplesse en désordre/ métal léger. G celui qui les vend mais qui ne les broie pas. H évêque de Lyon. I légume ou teuf / rendez-vous manqué avec la lune. J calibrée / coupelle de labo.

Solution mots croisés A.L n° 134

Horizontalement :

1 délicats. 2 ulémas. 3 négation, 4 evu / aaba, 5 semelles. 6 relais, 7 basanées, 8 is / ness

Verticalement :

A dunes / bi, B élèveras, C légumes, D ima, E catalane. F Asialiés, G énormes, H maisons de santé

Séparatisme et Liberté (courrier des lecteurs)

Une loi sur le sujet est en cours de débat devant le Parlement avec pour objectif de « conforter les principes républicains ». S'il s'agit bien de lutter contre le séparatisme anti-républicain - en s'entendant sur la chose qui paraît fort complexe : séparatisme politique, idéologique, religieux, ou militaire - je suis pour, sous la réserve des amendements à venir. Mais quand on risque de remettre en cause la liberté d'association, notamment du point de vue des cultes, qui est l'un des fondements de la République, alors je m'inquiète et rappelle l'Article 1er, du Titre 1er, « Principes », de la loi du 9 décembre 1905 et son dispositif suffisant, sauf retouches légères d'actualisation des peines encourues, du Titre V intitulé « Police des cultes ». Aller plus avant serait justement, je le crains, sortir du contrat républicain centenaire concernant la laïcité qui rassemble les Français.

Max Bayard

L'Anjou laïque N° 135

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Sylvain Faillie, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

Collaboration

Armelle Chaye, Dominique Delahaye, Jeau-Paul Giratd, Jean Goblet, Michel Perraudeau

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

NOUVEAU

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Chère amie,

**Quel plaisir de vous avoir vue hier
posée,
Près de l'œil, passionnée
Au coin de la bouche, séduisante
Sur les lèvres, gourmande
Sur le nez, effrontée
Sur les joues, attirante
Sur les pommettes, fière
Sur le menton, discrète
Sur le front, badine
Sur le haut du décolleté, enivrante
Au point que je me suis laissé choir et
oser un baiser
Lequel, vous avez refusé en vous
exclamant d'un ton péremptoire :
« Voyons Mr le Bourdon, quelle Mouche
vous a donc piqué ! »**

Armelle

Le virus de la scolarité

Coûte que coûte et « en même temps quoiqu'il en coûte » dirait notre président, les écoles resteront ouvertes. La scolarisation c'est important et ce n'est pas notre journal qui oserait s'opposer à cette constatation. N'empêche, comme partout ailleurs les virus s'y trouvent. Anglais parfois, brésiliens peut-être, australiens aussi... Pour autant le « protocole sanitaire » de Monsieur Blanquer nous semble assez peu inquiet de leurs propagations entre cours et cantines, récréés et couloirs. Les masques, « les vrais », feraient barrage. Quelques mauvais esprits « procureurs » se demandent si tout n'est pas fait pour minorer les effets de l'épidémie sur les élèves et les enseignants afin que les parents puissent continuer de courir en première ligne. Ils trouvent que le « courrier à l'attention des responsables légaux » répète, sur-ligne et insiste lors d'un cas déclaré à l'école sur les non-mesures à prendre. Lisons cette

lettre type pour en avoir le cœur net.

« Objet: Cas covid-19 dans l'école sans qu'une mesure d'isolement soit nécessaire vous concernant.

Madame, Monsieur,

Il nous a été signalé un cas confirmé de covid-19 au sein de l'école.

En application des règles définies par les autorités sanitaires et au regard des mesures de prévention mises en place, votre enfant n'est pas identifié, à ce stade, comme contact à risque.

En conséquence il n'est pas nécessaire que votre enfant soit placé en quarantaine ni de réaliser un test de dépistage. »

Il faudrait trois cas dans la même classe pour s'inquiéter d'une fermeture, sans obligation de tester cependant. Allez les parents, au travail !

A. P.

Au comptoir

Macron veut nous empêcher de mourir alors qu'on lui demande seulement de nous laisser vivre et Dans le cadre des "gestes barrières" les gardes à vue seront prolongées de deux mètres.

Le collège public de Beaupréau, c'est pour demain !

Une ouverture de crédit pour le futur collège de Beaupréau promis pour 2023 ? Nenni, Monsieur Gillet la refuse à son opposition politique. « *Ce n'est pas à une assemblée finissante de prendre une telle délibération, mais à celle qui sera élue en juin* » argue-t-il. Lourde de sens cette nouvelle dérobade. Sans engagement financier, la nouvelle majorité pourra plus facilement s'interroger sur l'opportunité d'un collège public à Beaupréau-en-Mauges. À l'instar de la « finissante », la récente pourrait commander à un cabinet privé une étude d'impact d'un nouveau collège public sur les autres collèges publics. Et d'études en études, de concertations en concertations, au bout de sa mandature cette nouvelle assemblée devenue « finissante » s'en remettrait

à la suivante. Raymond Devos aurait fait son miel des reports programmés par le



Conseil départemental. Souvenons-nous, comme le rappelle le collectif des Mauges dans un communiqué, que Christophe Béchu, prédécesseur de Christian Gillet, en

2007, -juré,craché-, avait assuré qu'un collège public, il y aurait à Beaupréau. La concurrence possible invoquée entre collèges publics ne trompe personne. C'est une rouerie hypocrite. Ce qui est craint, en réalité, est qu'un collège public concurrence l'enseignement privé sur une terre dont le diocèse se pensait propriétaire. Et pour la droite départementale, le credo libéral du libre choix n'a plus lieu d'être lorsqu'il s'avère favorable à l'enseignement public. Ainsi Monsieur Gillet pour le collège de Beaupréau se fait un adepte zélé de la procrastination¹ ou du premier avril et de son poisson..

J. P.

¹ Action de remettre au lendemain ce qui devrait être fait le jour même

Un illustre défenseur des 35 heures

Dans l'ouvrage d'Albert Einstein Comment je vois le monde publié en 1949 aux USA, traduction française en 1958 chez Flammarion, on trouve des propos qui ne peuvent que réjouir tous les partisans d'une réduction du temps de travail. Je cite : « *Le progrès de la technique exige de l'individu, pour satisfaire aux besoins de la collectivité, de moins en moins de travail. Une répartition méthodique du travail devient de plus en plus une nécessité impérieuse et cette répartition conduira à une sécurité matérielle des individus. Mais cette sécurité avec le temps libre et la force qui resteront disponibles pour l'individu peut être favorable au développement de la personnalité.* »

Y.M.M.